



Gouvernement de la République centrafricaine

Programme des Nations Unies pour le développement

Renforcement des capacités institutionnelles de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres en République centrafricaine

Résumé

Combattre la dégradation des terres est un sujet prioritaire pour la République Centrafricaine (RCA), qui a déjà fait l'objet de quelques études. Le Troisième Rapport national à la CNULD indique que les écosystèmes du pays sont très fragiles et exposés à la dégradation. Le rapport identifie en outre diverses activités humaines, telles que les feux de brousse, le surpâturage, la pratique répandue de la culture sur débroussaillage et brûlis sans amendement des sols ainsi que le déboisement comme les principaux facteurs contribuant à la dégradation des terres. Avec l'assistance du FEM (PDF A), la RCA a établi plusieurs documents sur le sujet lors de la préparation du projet, indiquant des problèmes sérieux et reliés entre eux, qui nécessitent une solution. Le présent projet de taille moyenne est soumis dans le cadre du Projet portefeuille des PMA-PEID pour la gestion durable des terres (GDT) et contribuera à la réalisation des objectifs du Programme opérationnel 15, ainsi que de la Priorité stratégique 1, ayant trait au renforcement ciblé des capacités pour la gestion durable des sols. Les résultats clés escomptés incluront la finalisation du Plan d'action national de lutte contre la désertification (PAN/LCD), ainsi que la mise en place d'un mécanisme de suivi/évaluation, le renforcement du cadre juridico-institutionnel pour la GDT, l'intégration de la GDT dans le cadre de la planification et des politiques de développement du pays, et l'élaboration d'un Plan d'investissement à moyen terme (PIMT) visant à mobiliser des ressources financières pour financer les activités prioritaires de gestion durable des sols. Les bénéficiaires seront les communautés locales, les institutions étatiques, les personnels du gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) nationales. La gestion du projet, fondée sur une approche participative, implique le Comité de pilotage établi lors du processus de l'ANCR, un Comité technique et un Bureau de projet (un Coordinateur national du projet et un assistant financier et administratif). La phase opérationnelle du projet est de 3 ans et le budget total est de 964,565 dollars EU (soit 475.000 dollars d'apports du FEM et 489.565 dollars EU de cofinancement, PDF A non compris).



**Fiche simplifiée de projet de taille moyenne
dans le cadre du Projet portefeuille
de gestion durable des sols dans les PMA-PEID
DEMANDE DE FINANCEMENT DU FEM**

IDENTIFICATEUR DE PROJET DU PNUD :
PIMS 3381

IDENTIFICATEUR DE PROJET DU FEM :

PAYS : République centrafricaine (RCA)
TITRE DU PROJET : Renforcement des capacités institutionnelles de lutte contre la dégradation des terres en RCA

AGENT D'EXECUTION DU FEM : PNUD

AUTRES AGENTS D'EXECUTION : MEFCPE

DUREE : 3 ans

DOMAINE D'INTERVENTION DU FEM :

Dégradation des terres

PROGRAMME OPERATIONEL DU FEM : OP 15

PRIORITE STRATEGIQUE DU FEM : SP1

DATE DE DEMARRAGE PREVUE : Mai 2008

PLAN DE FINANCEMENT (EN \$EU)	
PROJET/COMPOSANTE DU FEM	
Projet	US \$ 475 000
PDF A	US \$22 000
<i>Total partiel FEM</i>	US \$ 477 000
Cofinancement	
Projet	
PNUD	US\$ 150,000
Gouvernement	US\$ 75,000
FAO	US\$ 264,565
<i>PDF A</i>	
<i>Total partiel du cofinancement</i>	US\$ 519,848
<i>Total général du projet</i>	US\$ 996,848
FINANCEMENT DES ACTIVITES ASSOCIEES EVENTUELLES:	

Eligibilité du pays : La République centrafricaine a ratifié la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification/dégradation des terres le 05/09/1996 et peut prétendre au concours du FEM en vertu des dispositions de l'article 9b de l'Instrument du FEM.

CONTRIBUTION AUX INDICATEURS CLES DU PLAN D'ACTIVITES :

LETTRE D'APPROBATION AU NOM DU GOUVERNEMENT :

M. Joseph Kiticki Kouamba, Ministère de l'Environnement, 02 mars 2004
du Développement durable et de l'économie sociale

Mr. Gustave Doungoube 03 mars 2004

Point focal opérationnel du FEM

Jean-Claude Bomba - Point focal national de la CLD 02 mars 2004

La présente proposition a été préparée conformément aux politiques et procédures du FEM et satisfait aux normes des Critères d'examen des projets de taille moyenne du Projet portefeuille ciblé pour la gestion durable des sols dans les PMA-PEID.

John Hough
Coordonnateur exécutif adjoint p.i. du
PNUD/FEM

Date : 30 septembre 2007

Personne contact pour le projet :

Mme Julie Fischer, Conseillère technique
régionale pour la dégradation des terres

Bureau régional du PNUD-FEM

Courriel : julie.fischer@undp.org

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	4
SECTION I : EXPOSÉ DES FAITS	6
PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION	6
DONNÉES DE BASE ET CONTEXTE	6
Introduction.....	6
Cadre environnemental.....	7
Contexte socioéconomique.....	15
Contexte politique, institutionnel et juridique.....	17
PARTIE II : STRATÉGIE DU PROJET	25
DESCRIPTION DU PROJET	25
Situation de référence et tendance.....	25
Besoins en matière de renforcement de capacités et d'intégration pour la gestion durable des sols.....	26
Justification et objectif du projet.....	28
Liens avec les activités et programmes de l'Agent d'exécution.....	31
Plan de participation des parties prenantes.....	32
PLAN DE FINANCEMENT	36
Évaluation rationnelle des surcoûts.....	36
BUDGET DU PROJET	37
Sources de cofinancement.....	37
i) Renseignements financiers supplémentaires.....	38
PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION	39
PARTIE IV : SUIVI ET ÉVALUATION	39
PLAN DE SUIVI ET EVALUATION	39
ii) Responsabilités et activités de suivi.....	41
iii) Rapports de suivi du projet.....	42
iv) Évaluations indépendantes.....	45
v) Clause d'audit.....	46
vi) Apprentissage et partage des connaissances.....	46
SECTION II : CADRE STRATÉGIQUE DES RÉSULTATS	49
CADRE LOGIQUE DU PROJET	49
PLAN D'ACTIVITE ET CALENDRIER	57
BUDGET ET PROGRAMME DE TRAVAIL ATLAS	61
SECTION III : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	65
PARTIE I : LETTRE D'APPROBATION DU POINT FOCAL OPÉRATIONNEL DU FEM	65
PARTIE II : LETTRES DE COFINANCEMENT	66
ANNEXE 1. LETTRES DE COFINANCEMENT	67
ANNEXE 2. RÉPARTITION ET DENSITÉ DE LA POPULATION CENTRAFRICAINE PAR RÉGION ET PRÉFECTURE	71
ANNEXE 3. CARTE DES ZONES CLIMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	72
ANNEXE 4. RENDEMENT MOYEN DES ENTREPRISES FORESTIÈRES	73
ANNEXE 5. PRINCIPALES CULTURES PRATIQUÉES EN RCA	74
ANNEXE 6. TERMES DE RÉFÉRENCE	76
TERMES DE RÉFÉRENCE DU COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET	76
TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER	78
TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET	79
TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ TECHNIQUE	80
ANNEXE 7. LA CNULD ET LES PAN	81
PAGE DE SIGNATURE	83

SIGLES ET ACRONYMES

ADIE	<i>Agence Internationale pour le développement de l'information environnementale</i>
AIF	<i>Agence intergouvernementale de la francophonie</i>
ANCR	<i>Auto évaluation nationale des capacités à renforcer pour la gestion de l'environnement mondial</i>
ANDE	<i>Agence nationale de développement de l'élevage</i>
BEC	<i>Budget extraordinaire en capital</i>
CAF	<i>Fonds des immobilisations (Capital Assets Fund)</i>
CAS-DFT	<i>Caisse d'affectation Spéciale – Développement forestier et touristique</i>
CBLT	<i>Commission du bassin du lac Tchad</i>
CCNUCC	<i>Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</i>
CCPP	<i>Comité de coordination et de pilotage du projet</i>
CDB	<i>Convention sur la diversité biologique</i>
CEFDHAC	<i>Conférence sur les écosystèmes des forêts denses en Afrique centrale</i>
CEMAC	<i>Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale</i>
CFA	<i>Communauté financière africaine</i>
CICOS	<i>Commission Internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha</i>
CILSS	<i>Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel</i>
CMAE	<i>Conférence des ministres africains pour l'environnement</i>
CNPRE	<i>Comité national chargé de la protection et de l'utilisation rationnelle de l'environnement</i>
CNT	<i>Conseil national de transition</i>
CNULD	<i>Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification</i>
COMIFAC	<i>Commission des forêts d'Afrique centrale</i>
CP	<i>Comité de pilotage</i>
CPN	<i>Comité de pilotage national</i>
CRP	<i>Comité restreint du projet</i>
CTDR	<i>Collège technique de développement rural</i>
CTE	<i>Collège technique d'élevage</i>
DGE	<i>Direction/Directeur général de l'environnement</i>
DNP	<i>Directeur national du projet</i>
DSRP	<i>Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté</i>
ECOFAC	<i>Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale</i>
ECVR/ECVU	<i>Enquête sur les conditions de vie des ménages en milieu rural et urbain</i>
ENERCA	<i>Énergie centrafricaine</i>
FAO	<i>Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture</i>
FEM	<i>Fonds pour l'environnement mondial</i>
FNEC	<i>Fédération nationale des éleveurs centrafricains</i>
GDT	<i>Gestion durable des terres</i>
GIR	<i>Groupement d'intérêts ruraux</i>
GTZ	<i>Coopération technique allemande (Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit)</i>
ICRA	<i>Institut centrafricain pour la recherche agronomique</i>
IDH	<i>Indicateur du développement humain</i>
IEC	<i>Information, Education, Communication</i>
ISDR	<i>Institut supérieur de développement rural</i>
IST	<i>Institut supérieur de technologie</i>
MAE	<i>Ministère de l'agriculture et de l'élevage</i>
MDE	<i>Ministère du développement de l'élevage</i>
MDR	<i>Ministère du Développement rural</i>

MEFCPE	<i>Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches chargé de l'Environnement</i>
MEMH	<i>Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Hydraulique</i>
MEPCI	<i>Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération internationale</i>
MST	<i>Maladie sexuellement transmissible</i>
NEPAD	<i>Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique</i>
NEX	<i>Exécution nationale</i>
NTIC	<i>Nouvelles technologiques de l'information et des communications</i>
OAB	<i>Organisation africaine du bois</i>
OC	<i>Organisation communautaire</i>
OIF	<i>Organisation internationale de la francophonie</i>
OMD	<i>Objectifs du Millénaire pour le développement</i>
ONC	<i>Organe national de coordination</i>
ONG	<i>Organisation non gouvernementale</i>
ORCCPA	<i>Office de réglementation, de commercialisation et de conditionnement des produits agricoles</i>
PAIA	<i>Projet d'appui aux initiatives agricoles</i>
PAN/LD	<i>Plan d'action national pour la lutte contre la désertification</i>
PANB	<i>Production nationale agricole brute</i>
PANE	<i>Plan d'action national pour l'environnement</i>
PASR	<i>Plan d'action sous-régional pour la lutte contre la désertification</i>
PCT	<i>Programme de coopération technique</i>
PDDAA	<i>Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine</i>
PDRB	<i>Projet de développement de la région de Bouca</i>
PDS	<i>Projet de Dzanga-Sangha</i>
PDSV	<i>Projet de développement des savannes agricoles</i>
PGPRN	<i>Projet de gestion participative des ressources naturelles</i>
PIB	<i>Produit intérieur brut</i>
PMA	<i>Pays les moins avancés</i>
PNAANAPA	<i>Programme national d'action pour l'adaptation aux changements climatiques</i>
PNB	<i>Produit national brut</i>
PNDE	<i>Plan national de développement de l'éducation</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le développement</i>
PNUE	<i>Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>
POP	<i>Polluants organiques persistants</i>
PRASAC	<i>Pôle régional de recherche et d'appui aux savanes d'Afrique centrale</i>
PRGIE	<i>Programme régional de Gestion de l'information environnementale</i>
RAFINE/AEIN	<i>Réseau africain d'information environnementale</i>
RCA	<i>République centrafricaine</i>
RDC	<i>République démocratique du Congo</i>
RICA/GIRN-FB	<i>Réseau des initiatives communautaires d'aménagement et de gestion intégrée des ressources naturelles de la forêt de Bangassou</i>
SIG	<i>Système d'information géographique</i>
SMIG	<i>Salaires minimum interprofessionnel garanti</i>
SODECA	<i>Société de distribution d'eau en Centrafrique</i>
TNS	<i>Tri-National de la Sangha</i>
UNDAF	<i>Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement</i>
UNGC	<i>Unité nationale de gestion et de coordination</i>
URGC	<i>Unité régionale de gestion et de coordination</i>

SECTION I : EXPOSÉ DES FAITS

PARTIE I : ANALYSE DE LA SITUATION

DONNÉES DE BASE ET CONTEXTE

Introduction

1. La République centrafricaine (RCA) a une superficie de 623 000 km² et est située entre 23° 3' et 11° 2' de latitude nord et 13° 25' et 27° 27' de longitude est. Elle partage ses frontières avec le Tchad (au nord), le Soudan (à l'est), le Cameroun (à l'ouest) et le Congo et la République démocratique du Congo (au sud). Elle est située à l'interface des grands écosystèmes africains notamment celui du bassin du Congo qui constitue une réserve unique d'espèces végétales et animales avec 60% de la biodiversité du continent et 91% des forêts denses humides existant en Afrique. Cette situation géographique « charnière » lui permet difficilement de s'approprier le concept et la réalité de la « désertification » telle que définie par la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD). Il n'en demeure pas moins que la RCA fait face aujourd'hui à de nombreux obstacles qui ne facilitent pas la prise en compte systématique des enjeux de la lutte contre la dégradation des terres.

2. La République centrafricaine comptait 3 895 139 habitants en 2003, soit 1 955 813 femmes (50,2 %) et 1 939 326 hommes (49,8 %). Un dénombrement du pays met en évidence une grande poche de sous peuplement qui regroupe les Préfectures du Haut M'bomou, de la Haute-Kotto, de la Vakaga et de la Bamingui Bangaron à l'Est. La répartition de la population et sa densité par région administrative et par préfecture sont consignées à l'annexe 1. La région 3 est la plus peuplée, suivie par les régions 2, 7,1, 4, 6 et 5.

Composition ethnique de la population de la RCA

3. La population centrafricaine est une mosaïque ethnique unie par un puissant lien linguistique, le sango, la langue nationale, qui est parlé sur toute l'étendue du territoire. Elle comprend une hétérogénéité de groupes ethno-culturels, à savoir notamment : les Gbaya (28,8 % de la population), localisés dans les régions 2, 3 et 4; les Banda (22,9 % de la population), dans les régions 4 et 5; les Mandja (9,9 % de la population) dans la région 4; les Ngbaka Bantou (7,9 % de la population) dans la région 1; et les Sara (7,9 % de la population), dans la région 3. Les Arabes peuhls et les Mboum occupent les régions 2 et 3 et représentent ensemble 12,0 % de la population nationale. Les Ngbandi sont dans la région 6 et ne représentent que 3,0 % de la population. Les autres ethnies locales ou non centrafricaines représentent 2,1 % de la population.

4. En dépit d'un puissant processus d'uniformisation culturelle déclenché depuis la colonisation française par l'imposition de nouveaux référentiels politiques, administratifs, économiques et culturels, chaque groupe ethnique a conservé ses particularités qui sont exprimées à travers l'occupation de l'espace et l'exploitation des écosystèmes dans lesquels il se trouve.

Climat

5. La République centrafricaine a un climat de type tropical semi-humide. Elle possède trois zones climatiques latitudinales se répartissant du nord au sud sur la base de la durée de la saison des pluies, ainsi qu'il est décrit ci-dessous :

- La première zone est la zone tropicale sèche avec 6 à 8 mois de saison sèche et une pluviométrie inférieure à 800 mm par an. La température moyenne est supérieure ou égale à 33 °C avec une amplitude thermique moyenne de 6 °C. Cette zone, dominée par une végétation de steppe et les essences sahéliennes, couvre 9 % du territoire national.
- La deuxième zone est la zone tropicale semi-humide avec 4 à 5 mois de saison sèche. La hauteur moyenne des pluies varie entre 1200 et 1400 mm. Les températures moyennes avoisinent 25° C avec une amplitude thermique d'environ 5° C. La végétation est du type savane arbustive, avec sous-bois herbacé dense. Cette zone centrale couvre 83 % du territoire national.
- La troisième zone est la zone tropicale humide avec une saison des pluies de 7 à 9 mois et des précipitations annuelles moyennes de 1 500 mm, une température annuelle moyenne de 24° C et une amplitude thermique annuelle de 4.5° C. Cette zone est colonisée par une forêt dense humide dans le sud et sèche dans le nord.

On a relevé ces dernières années des perturbations notables de la distribution spatiale et saisonnière des pluies, dans le sens d'une baisse de la pluviométrie moyenne et d'une répartition plus sporadique des pluies.

Cadre environnemental

Ressources en terres

6. La République centrafricaine dispose d'un important potentiel en terre (623.000 km²) varié et sous exploité. Plus de 200 000 km² de terres, soit 32 % du territoire national, sont propices à l'agriculture. Or, seulement 1 % est cultivé annuellement avec des effets induits importants (agriculture sur débroussaillage et brûlis, cultures itinérantes, déboisement, surpâturage). Cette faiblesse observée dans l'occupation des terres a un aspect positif quant à la dégradation des terres, qui est peu marquée dans le pays. Toutefois, un plan d'occupation/aménagement des terres par un système de zonage doit être élaboré à titre de mesure conservatoire.

7. La RCA s'étend essentiellement sur quatre grands domaines floristiques qui sont, du nord au sud, des steppes soudano-sahéliennes, une savane boisée soudanienne, des régions boisées soudano-guinéennes et des forêts équatoriales denses. Le pays est constitué morphologiquement d'une immense pénéplaine et présente trois unités topographiques, à savoir : de vastes plaines alluviales localisées dans les régions septentrionale et méridionale du pays et d'une altitude comprise entre 400 m et 500 m; un immense plateau situé au centre du pays, séparé des deux plaines citées ci-dessus, qui s'élève à une altitude de 500 m à 800 m; et deux massifs peu accidentés, aux extrémités occidentale et orientale du plateau, d'une altitude moyenne de 1 000 m à 2 000 m.

8. Ce territoire repose sur un socle ancien constitué de roches pour la plupart acides. On y distingue sept unités chronostatigraphiques. Parmi les formations du précambrien ancien figurent le complexe amphibolo-proxénique du Mbomou; la série gneisso-charnockitique, très étendue en RCA; les ceintures de roches vertes aux alentours de Bakala et au nord de Dékoa; et la série quartzito-schisteuse très bien représentée au centre du pays. Parmi les formations du précambrien supérieur, on relève les séries quartzitiques autour de Bangui et de Nola; la série schisto-carbonatée de Bobassa, laquelle est largement représentée dans les bassins de Bangui, de la Ouakini et de la Foroumbala et la série schisto-gréso-carbonatée supérieure présente au nord de Bangui et dans les bassins de la Ouakani et de la Fouroumbala.

Aspects bioclimatiques et écologiques

9. L'influence des déplacements périodiques de deux centres de haute pression, à savoir l'anticyclone de la Lybie au nord et celui de Sainte-Hélène au sud, confère au pays cinq zones bioclimatiques, se présentant en bandes plus ou moins parallèles du sud au nord (voir annexe 2).

10. La première zone bioclimatique est localisée au sud, parallèle au cours de l'Oubangui. Son climat est dit soit subéquatorial, soit oubanguien, soit guinéen. Il est caractérisé par l'abondance des pluies, en moyenne 1 500 mm par an, généralement réparties sur neuf mois, avec une courte période d'intersaison d'un mois et une période de sécheresse de deux mois. Cette zone est couverte par de vastes massifs de forêt humide dense dans l'ouest du pays, dans la Lobaye, la Sangha-Mbaéré, la Mambéré-Kadéï et dans le Sud-est dans le Mbomou. Cette forêt, qui s'étend sur quelque 5 200 000 ha, se caractérise par une strate supérieure très élevée et un sous bois dense.

11. Une seconde zone bioclimatique se situe au dessus de la bande subéquatoriale. Elle se caractérise par un climat soudano-oubanguien mais, malgré sa forte humidité, se différencie quelque peu de la première zone. La pluviométrie annuelle moyenne est d'environ 1 500 mm, la saison des pluies de sept mois étant suivie de deux mois d'intersaison et d'une saison sèche de trois mois. Les températures sont élevées, avec une moyenne annuelle de 24 °C, et une amplitude moyenne annuelle de 4,5 °C. Cette zone est colonisée par des forêts denses sèches caractérisées par de hautes futaies à cimes jointes et par un sous-bois dense à strates graminéennes rares. Cette formation forestière couvre un total de 6 500 000 ha.

12. Les deux zones bioclimatiques ci-dessus comprennent des zones de forêts denses humides et sèches. Elles connaissent actuellement toutes deux une immigration humaine de plus en plus forte, considérée comme une menace pour la conservation des terres. Les conditions économiques difficiles du pays tant en milieu rural qu'en milieu urbain restent l'une des causes motrices de la migration des populations vers les zones forestières. La Sangha-Mbaéré, par exemple, attire les populations par ses richesses forestières et minières, sources d'emplois pour de multiples acteurs économiques (notamment les jeunes des deux sexes). Les résultats de nombreuses études ont mis en évidence l'ampleur des dégâts causés par les influx migratoires dans les régions forestières et soulignent la nécessité d'une définition urgente de ripostes à ces migrations.

13. L'état de la pauvreté non monétaire indique la profondeur de la dégradation des conditions de vie des ménages dans ces régions. A l'exception de la Sangha Mbaéré, toutes les autres préfectures des zones forestières dépassent l'indice de pauvreté national et même la moyenne du

milieu rural. Cette forte dégradation des conditions de vie en zone forestière s'explique par les difficultés d'accès aux services de santé, aux établissements d'éducation et à l'eau potable. En outre, résident également dans ces zones des minorités ethniques, telles que les pygmées, qui sont marginalisées dans la société centrafricaine. La gravité et la profondeur du dénuement des populations de ces zones appellent à des politiques et à des actions judicieusement ciblées aux fins d'atteindre efficacement les plus pauvres et d'éradiquer la pauvreté de manière durable.

14. Une troisième zone bioclimatique, au climat soudano-guinéen, couvre la majeure partie du pays et se situe au nord de la précédente. Les précipitations diminuent de 1 400 mm à 1 200 mm et durent six mois avec trois mois d'intersaison et trois mois de saison sèche. Les températures moyennes atteignent 25 °C avec une amplitude d'environ 5 °C. La couverture végétale de cette zone consiste en différentes formations de savanes disposées en bandes parallèles. Au sud, les savanes arbustives présentent des strates ligneuses non jointes et un sous-bois constitué de graminées denses et plus ou moins hautes. Au nord, elles sont parsemées d'arbres de taille relativement grande, dans une strate herbacée très dense. Dans ces zones de savanes qui couvrent 26 300 000 ha, des forêts-galeries apparaissent le long des cours d'eau.

15. Une quatrième zone, dans le nord du pays, a un climat du type soudano-sahélien. Les hauteurs moyennes de pluies varient entre 1 000 mm et 1 200 mm, avec une saison des pluies de durée égale à celle de la saison sèche, soit cinq mois, avec deux mois d'intersaison. Les températures moyennes annuelles varient de 25 °C à 26 °C avec une amplitude thermique moyenne de 6 °C. On y trouve une formation de savane herbeuse parsemée d'arbustes.

16. Les deux zones bioclimatiques ci-dessus sont des zones à fortes activités agropastorales. Ce sont également des zones à forte densité de population (5 à 13 habitants au km²) et à grande production agricole. L'introduction de la culture attelée a fait d'elles le grenier de la RCA. Toutefois, elles subissent toutes les formes de dégradations des terres liées aux déboisements pour l'agriculture semi mécanisée, au surpâturage, et l'agriculture itinérante sur brûlis. Le bois, seule source d'énergie, devient rare dans cette région du pays. Depuis environ une décennie, on constate une pauvreté généralisée liée à la chute drastique de la productivité agricole, à la politique institutionnelle inadaptée pour la production cotonnière et aux crises militaro-politiques qui ont aggravé les conditions de vie déjà précaires de la population.

17. Enfin, une cinquième zone, située dans le nord-est du pays, a un climat sahélien. Les pluies y sont considérablement réduites tant en volume qu'en durée. Les hauteurs moyennes annuelles des précipitations sont inférieures à 1 000 mm et la saison des pluies ne dépasse pas quatre mois avec deux mois d'intersaison et six mois de saison sèche. Elle possède une végétation de steppe d'essence sahélienne comportant des formations à épineux et des formations herbacées discontinues.

18. Cette dernière zone est extrêmement riche en faune cynégétique. La population tire l'essentiel de ses moyens d'existence de la gestion participative des zones cynégétiques. L'espace occupé par chaque ménage pour la production agricole ne dépasse guère 20 ares. Malheureusement les crises militaro-politiques ont favorisé le braconnage qui est en train de décimer ce potentiel faunique, seule source de revenus de la population. La pauvreté s'est installée et elle pousse actuellement la population à émigrer vers le sud ou vers le nord en direction du Soudan et du Tchad où les réfugiés se font de plus en plus nombreux.

19. La diversité des zones climatiques et l'abondance de la végétation du pays sont des conditions favorables à de nombreuses espèces animales, qui permettent à la RCA de disposer d'un potentiel cynégétique d'une richesse exceptionnelle.

Ressources forestières

20. La République centrafricaine possède 5,4 millions d'hectares de forêts denses humides (8,7 % de la superficie totale du pays) réparties en deux blocs :

- Le massif du sud-ouest d'une superficie de 3 787 777 ha dont 2 608 700 ha de domaine productif, avec un potentiel global de quelque 866 millions de m³, toutes essences et types de bois confondus. Environ 301 espèces d'arbres ont été identifiées pour un volume exploitable de quelques 241 millions de m³. Soixante-six des essences identifiées offrent un volume commercialisable de 93 millions de m³;
- Le massif de Bangassou, dans le sud-est, d'une superficie de 1 600 000 ha, qui est exploité exclusivement de façon artisanale du fait de son éloignement.

21. Deux catégories d'essences ont été identifiées dans ces deux massifs :

- Essences de catégorie 1 : quelque 25 essences, dites essences principales, comprenant notamment le sapelli, le sipo, l'acajou, le tiamia, le kossipo, l'iroko, le doussié, le mukulungu, le bossé et le dibétou, représentant un volume global exploitable de 50 millions de m³;
- Essences de catégorie 2 : regroupant 38 espèces, notamment l'ayous, l'aniégré, les longhi et le limba, avec un volume global exploitable de 77,7 millions de m³.

22. Le massif forestier du sud-ouest est exploité par neuf entreprises possédant des permis d'exploitation, qui emploient plus de 5 000 personnes. Aujourd'hui la plupart des sociétés d'exploitation forestière actives en RCA utilisent des matériels et techniques vétustes. Le taux de transformation moyen actuel est de loin en deçà des normes fixées dans le code forestier - 40 % seulement contre 75 % (pour plus de détails, voir l'annexe 3). Ceci indique que des efforts énormes doivent être déployés en matière de contrôle d'exploitation afin de limiter les pertes dus à la qualité du matériel utilisé.

23. Selon les estimations, quelque 2 millions d'hectares de terres étaient dégradés en 1997 et le taux annuel de déboisement avait atteint 0,2 %, soit 55 000 ha. Si louables qu'ils soient, les efforts déployés par le pays par la création d'aires protégées (6 761 500 ha soit 11 % du territoire), de forêts classées (633 454 ha), de zones cynégétiques (27 000 000 ha) et de reboisement (1 726 ha) ne pourront jamais compenser les pertes du potentiel naturel et des bénéfices qu'il génère. La RCA pâtit de l'absence d'une stratégie globale tenant compte de la convergence des facteurs impliqués dans la dégradation des terres. Il faudra à cet égard tenir compte de la sensibilité à l'érosion et de la faible capacité de régénération de chacun des systèmes écologiques en présence.

24. Les entreprises forestières ne contribuent pas efficacement au développement économique des zones forestières par la redistribution des ressources vers les populations. Les cahiers des charges édictés par l'administration forestière ne sont jamais respectés ou ne sont que partiellement exécutés. Les taxes qui devraient être reversées aux communes ne sont pas utilisées pour les infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé, marchés). Les populations sont abandonnées par l'État, les communes et les sociétés privées d'exploitation forestière. Pourtant,

l'article 29 du Code forestier prévoit la répartition du produit de la taxe de reboisement, à raison de 5 % pour la Caisse d'affectation spéciale pour le développement de la foresterie et du tourisme (CAS-DFT), de 25 % pour la Direction des domaines nationaux pour le compte du Trésor public et de 25 % pour les communes. Quant aux revenus de la taxe d'abattage, ils sont répartis entre l'État (40 %), la CAS-DFT (30 %) et les villages (30 %).

25. À ce jour, la RCA n'a toujours pas commencé à promouvoir ni à appliquer des politiques ou des pratiques de participation locale à la gestion durable des ressources naturelles. Il est de plus en plus largement reconnu, cependant, que l'on ne saurait instaurer une gestion durable des ressources naturelles sans tenir compte aussi des préoccupations des communautés locales et de leurs réalités. Mais ces communautés ne participent toujours pas à la gestion des produits des taxes forestières au niveau des villages. Il reste par ailleurs à résoudre le problème de la corruption qui se manifeste au niveau de l'émission des permis d'exploitation forestière.

Ressources en biodiversité

26. En terme de potentialité, le pays possède près de 5 000 espèces de plantes inventoriées, 300 espèces ligneuses dénombrées, environ 700 espèces d'oiseaux identifiées, 209 espèces de mammifères dont deux espèces d'éléphants, deux espèces de buffles et quelques familles d'insectes très rares.

27. La tendance générale, toutefois, est une réduction annuelle progressive voire rapide des espèces animales. C'est ainsi, par exemple, que l'on a constaté une diminution des populations d'éléphants de savane de 4,3 % entre 1977 et 1995. Le rapport de la RCA à la conférence de Rio a montré que cette tendance pouvait s'inverser et que ce taux pourrait être ramené à 3,6 % d'ici 2020. Malheureusement, l'augmentation du braconnage dû aux crises militaro-politiques récurrentes risque de compromettre la durabilité de ces ressources.

28. Le recul de la forêt sous l'effet de l'exploitation, de la récolte de plantes médicinales et de l'agriculture itinérante sur brûlis sont autant de facteurs qui affectent négativement la durabilité des ressources floristiques du pays. Les pertes de biodiversité entraînent les conséquences suivantes :

- Conflits sociaux au niveau des groupes ethniques qui refusent l'accès à leurs terroirs aux autres;
- Pressions subies par les populations marginalisées qui les forcent à empiéter sur les espaces protégés pour y trouver des ressources (terres fertiles et autres ressources telles que gibier et plantes médicinales).

Si rien n'est fait pour gérer l'accès aux ressources naturelles, leur utilisation et leur protection, les conflits transfrontaliers constitueront une menace très réelle.

Utilisation des terres

29. Sur les 20 millions d'hectares de terres agricoles disponibles, à peine 1 % est mis en valeur chaque année pour les cultures et 16 millions d'hectares sont utilisés pour l'élevage animalier en tant que pâtures ou parcours.

30. Dans les deux zones bioclimatiques à fortes activités agropastorales, l'accès à la terre ne pose pas de problèmes vu la faible occupation des terres agricoles et la faible densité de bétail. Il survient cependant des conflits de petite envergure entre éleveurs et agriculteurs en raison des dégâts causés aux cultures par les animaux. Les conséquences de la dégradation des terres dans les zones agropastorales sont la perte de fertilité et la baisse de productivité des sols, avec des répercussions économiques qui accroissent la pauvreté des populations. La plupart des utilisateurs des terres de ces zones agropastorales, de même que les décideurs politiques nationaux, ne sont pas conscients des problèmes que constitue la dégradation des terres en RCA et ne connaissent pas les mesures applicables pour résoudre ces problèmes. Une solution durable consisterait à apporter aux utilisateurs des terres les connaissances et les capacités requises pour mettre en œuvre des stratégies participatives de gestion des terres, notamment des instruments de planification des activités agricoles et pastorales. Le présent projet pourrait faciliter l'élaboration de propositions concernant l'adoption d'un plan national d'utilisation des terres.

31. Il convient de noter que la superficie des terres dégradées pour l'ensemble de la RCA était estimée à environ deux millions d'hectares en 1977, mais qu'elle pourrait être de sept millions d'hectares en 2015, sur la base d'un taux de déboisement annuel de 0,2 %, soit 55 000 ha par an. Malgré les déclarations d'intention du Gouvernement centrafricain (Plan sectoriel de 1989, Plan directeur agricole actualisé de 2002, etc.), aucun véritable plan de conservation des sols n'est appliqué sur le terrain.

Ressources en eau

32. La République centrafricaine possède d'importantes ressources en eau. Son réseau hydrographique très dense contribue dans sa partie sud à conforter le débit du fleuve Congo (800 m³/s de débit à l'étiage et 9.500 m³/s en période de crues à Bangui), et dans sa partie nord, à fournir 85% des crues du Lac Tchad. En dépit de l'abondance des eaux de surface, 14,6 % seulement des ménages ont accès à l'eau potable; 23,3 % s'alimentent à des sources aménagées; 23,4 % à des puits modernes et des forages et 35 % à des points d'eau à risque. Depuis quelques années, toutefois, l'expansion des programmes villageois d'hydraulique et d'assainissement apporte heureusement des améliorations progressives à l'accès de la population à l'eau potable.

33. La tendance générale est l'accroissement du taux d'assèchement des bassins hydrographiques. Elle est très prononcée dans la partie nord du pays, mais n'exclut pas les cours d'eau du sud. L'hypothèse de la poursuite du tarissement des bassins dans les 10 années à venir est très plausible.

34. La dégradation des ressources en eau est liée au problème de la destruction ou de la dégradation des écosystèmes forestiers. L'une des conséquences directes du déboisement accru et une augmentation de l'érosion pluviale sur les terres dénudées menant à une augmentation de l'ensablement des cours d'eau. En outre, les nappes phréatiques ne sont pas ré-alimentées par les pluies en raison du fort volume de ruissellement. Tout cela provient de la mauvaise gestion des ressources naturelles, particulièrement des déboisements et des pratiques culturelles dans les bassins versants. Ces phénomènes se répercutent sur la population et obligent certains villageois à faire plusieurs kilomètres à pied pour s'alimenter en eau potable. Heureusement, dans le cadre du projet d'hydraulique villageoise, tous les villages de la RCA doivent être dotés de forages. Il est regrettable que l'exécution de ce projet ait été interrompue en raison des troubles politico-militaires.

Agriculture

36. La pratique culturale prédominante en RCA reste celle de l'agriculture itinérante sur débroussaillage et brûlis. Cette méthode, qui a recours au feu pour défricher, fait appel à de longues périodes de jachère pour permettre aux sols de retrouver leur fertilité initiale. Des périodes de jachère plus longue, de 20 à 30 ans, permettraient au couvert forestier de se régénérer, ce qui assurerait la stabilité des systèmes traditionnels de production agricole. Malheureusement, la durée générale des jachères ne permet pas aux sols de se régénérer totalement et de retrouver leur niveau de fertilité de départ et il en résulte une stérilisation agronomique des sols, qui s'épuisent progressivement, après quoi les agriculteurs les abandonnent pour mettre en valeur de nouvelles terres vierges.

37. Jusqu'à présent, la plupart des utilisateurs des terres de la RCA ont employé des pratiques culturales rationnelles et durables, compte tenu de la faible densité de population et des diverses stratégies d'utilisation des ressources. Toutefois, plusieurs études menées sur le terrain ainsi que des observations anecdotales dans tout le pays indiquent que la dégradation des sols devient préoccupante en RCA, tout particulièrement dans les zones de savanes en milieu agricole et pastoral ayant une saison sèche marquée et une densité démographique relativement élevée.

38. Des mesures spécifiques doivent être prises afin de préserver et de conserver les vastes terres arables et les importantes ressources forestières dont dispose le pays pour les générations futures. La détérioration de la fertilité physique des sols due au compactage résultant du piétinement du bétail, qui a commencé dès les années 1960 dans l'extrême nord-ouest est grave. Le secteur agropastoral doit évoluer dans une dynamique de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles de manière à ce que les activités économiques agro-sylvo-pastorales contribuent fortement à l'économie de la RCA à travers les exportations des produits agricoles de rentes, de bovins et de grumes, sans induire de dégradation des sols. La RCA se propose d'adopter une stratégie de l'État qui visera à renforcer son rôle de recherche, d'encadrement et d'appui conseil aux opérateurs privés agricoles (services de vulgarisation, recherche et développement, informations sur les conditions des marchés et sur la fiscalité) et à améliorer la qualité des ressources humaines (éducation de base, encadrement technique et commercial).

39. Les agriculteurs représentent environ 80 % de la population active et leur contribution au PIB dépasse 40 %. Les cultures, aussi bien vivrières que de rente, et l'élevage seront les principaux générateurs de croissance pour l'économie centrafricaine dans le moyen terme. En revanche, la réduction de la pauvreté exige une diversification rapide des principales cultures vivrières en raison de leur lien avec l'économie rurale et un accroissement rapide de l'emploi.

40. Les principales cultures pratiquées en RCA sont les suivantes :

- Cultures de rente : café et tabac dans la partie sud du pays; coton dans le centre et le nord-ouest du pays
- Cultures vivrières : manioc, maïs, arachide, riz sésame, mil/sorgho et courges.

41. Les productions de cultures de rente par rapport aux superficies cultivées pour 1985 et 1995 sont présentées à l'annexe 4. On observe une tendance à la baisse dans l'occupation des sols pour les terres cultivées, mais à une hausse de la production, la réduction des superficies emblavées

étant en moyenne de 45% et l'augmentation de la production, due principalement à la production cotonnière, atteignant 205 %. Toutefois, la production cotonnière a pratiquement disparu aujourd'hui en raison de la baisse des cours mondiaux, qui fait que le coton n'est plus rentable pour l'agriculteur.

42. S'agissant des cultures vivrières, les rendements sont généralement très faibles en RCA. Les exploitants y réagissent en accroissant les superficies cultivées, l'expansion rapide de celles-ci présentant précisément une grave menace de dégradation des terres. La solution idéale serait l'instauration d'une exploitation durable des terres en appliquant des techniques et technologies agricoles améliorées et en renforçant les capacités humaines en méthodes et approches de la GDT.

43. Le présent projet permettra à la RCA de se doter de stratégies qui minimiseront la menace de dégradation des terres tout en aidant les utilisateurs locaux des ressources à accroître leur production. La stratégie de la RCA consistera à accroître le rôle de l'État en matière de recherche, d'encadrement et de conseil aux exploitants privés (formation, recherche et développement, information sur les marchés et aménagements fiscaux) ainsi qu'à renforcer les capacités individuelles en matière de gestion des ressources en terre de manière plus durable.

44. En vue d'optimiser les facteurs de production, le Gouvernement prendra des mesures hardies pour faciliter l'accès des agriculteurs à la culture attelée, aux petits outillages et aux autres intrants agricoles. En effet, le passage à une agriculture plus mécanisée et plus intense, s'appuyant sur une meilleure gestion des ressources en eau et sur une amélioration des techniques d'irrigation en tant que vecteur de développement et de diversification de la production agricole, semble nécessaire pour que le pays se dote d'une agriculture durable capable de garantir des revenus stables aux producteurs tout en protégeant les ressources en terre d'une aggravation de la dégradation.

45. Dans cette optique, les efforts du Gouvernement reposent sur la professionnalisation du secteur agropastoral par : i) une meilleure organisation des acteurs et des marchés; ii) le renforcement des capacités d'intervention des acteurs, et iii) l'assainissement de l'environnement économique dans lequel les acteurs évoluent.

46. À ces fins, l'Etat a entrepris des réformes visant à : i) créer un cadre juridique approprié à l'émergence des agriculteurs, selon une approche impliquant la participation des représentants de producteurs; ii) appuyer les agriculteurs (par des études et investigations) pour renforcer leur participation effective à la chambre d'agriculture; iii) encadrer et renforcer les capacités des agriculteurs (alphabétisation, gestion des intrants et équipements agricoles) pour accroître leur productivité; iv) mettre en place un cadre incitatif à l'initiative privée dans les domaines de l'équipement, de l'aménagement, de l'approvisionnement, de la production et de la commercialisation, favorisant ainsi les investissements privés dans le secteur agricole; v) assainir les circuits commerciaux des intrants et des produits agricoles afin d'améliorer la compétitivité des filières à fortes potentialités de croissance.

47. Le sous-secteur de l'élevage souffre de la situation d'insécurité dans le nord du pays. Pour remédier à cette situation, la stratégie du Gouvernement consiste à : i) aménager les parcours; ii) renforcer l'intégration des activités agropastorales et accroître la disponibilité d'aliments animaliers (par exemple, par une meilleure utilisation des résidus des récoltes, des tourteaux de

coton, de la mélasse sucrière et des plantes fourragères); iii) promouvoir l'alphabétisation des pastoralistes pour améliorer les méthodes de gestion des troupeaux; iv) promouvoir l'établissement d'un cadre incitatif qui amènerait le secteur privé formel à s'investir plus intensément dans cette filière.

Contexte socioéconomique

48. La République centrafricaine a une population jeune. 49,4% de cette population a moins de 18 ans. 93,2 % d'actifs ruraux¹, sont en majorité des travailleurs agricoles pratiquant l'agriculture vivrière. L'accroissement démographique, estimé à 2,5%, est 5 fois plus élevé que la croissance économique (en moyenne 0,4 % par an). Cette inadéquation, ajoutée à l'aggravation de la pauvreté des populations, a pour conséquence une forte pression sur les services sociaux de base et la redistribution de maigres ressources disponibles. Près de la moitié de la population est très jeune: 49,4 % ont moins de 18 ans, ce qui pose des problèmes d'éducation, de santé et de chômage au regard de la faiblesse des niveaux d'investissements réalisés dans ces domaines ces dix dernières années (9%).

49. En RCA, près de trois travailleurs sur quatre sont actifs dans le secteur agropastoral. Ce secteur occupe 81 % de la main-d'œuvre féminine contre 67% de la main-d'œuvre masculine. Les femmes sont également proportionnellement plus nombreuses à s'adonner aux activités commerciales.

50. Malgré des ressources minérales, fauniques et aquatiques sauvages très abondantes, un potentiel agronomique favorable et des espèces d'intérêt touristique variées, le niveau de développement humain en RCA est en baisse depuis les années 90.. Selon le Rapport mondial sur le développement humain 2006 du PNUD, le pays avait en 1994 un Indicateur de développement humain de 0,353 et se classait en 172^e place sur 177 pays au niveau mondial. Cela est dû aux graves crises militaro-politiques traversées par le pays pendant toute la période 1996-2003. Un bref examen des trois composantes de cet indicateur composite permet de mieux appréhender les sources des contre-performances du pays.

51. Le produit intérieur brut (PIB) de la RCA à prix courant était de 711 milliards de francs CFA en 2005 contre 692 milliards de francs CFA en 2004. Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) se situe à 23 000 francs CFA. L'augmentation constatée au niveau du PIB est due à une légère progression du secteur secondaire, le secteur primaire ayant, lui, affiché un recul.

Le secteur primaire, qui est le plus important et qui englobe l'agriculture, l'élevage et la foresterie, emploie près de 80% de la population active à des travaux de cultures vivrières, d'élevage du petit et gros bétail et d'exploitation forestière. Il a contribué à l'économie nationale à hauteur de 51 % du PIB en 2005 contre 56 % en 2004, soit une baisse de cinq points. C'est ainsi que le taux de croissance est revenu de 2,0 % en 2004 à 0,3 % en 2005. Ce fléchissement est dû à la baisse des productions vivrières ainsi que des cultures de rente (surtout le café et le coton). À cela s'ajoute la diminution du cheptel résultant de nombreux déplacements hors pays.

¹ Caractéristiques économiques de la population, RGPH/2003

52. L'obtention de bonnes performances dans le sous-secteur agricole dépend principalement de l'évolution des cours des produits de rente sur le marché international, de la création des nouvelles sociétés, de l'encadrement technique des producteurs de coton et de café, du paiement des arriérés dans le secteur coton, ainsi que de la prise en compte effective du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine du NEPAD dans l'élaboration du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

53. Les cultures de rentes apportaient jadis aux producteurs des revenus suffisants pour satisfaire à leurs besoins. Les revenus des ventes locales de produits vivriers étaient laissés à la gestion des femmes. Les hommes, qui gagnaient généralement davantage par les cultures de rente, utilisaient leurs revenus pour améliorer les conditions d'existence de la famille (maison, équipements ménagers, etc.), alors que la production vivrière des femmes servait à nourrir la famille.

54. Du fait de la baisse drastique des cours mondiaux du café et du coton ainsi que de l'absence de politique cohérente de conversion, les agriculteurs se sont trouvés délaissés et la réduction de la production commerciale a des répercussions négatives sur le plan socioéconomique et environnemental.

55. Les recettes des diverses taxes forestières et cynégétiques sont réparties entre le Trésor public (70 %) et les communes (30 %). Malheureusement, aucune mesure cohérente n'est prise pour améliorer la transparence dans la gestion de ces recettes. De ce fait, aucun impact positif n'est enregistré au niveau de la population.

56. Malgré toutes les potentialités en ressources forestières dont dispose la RCA dans sa région sud, les populations vivent dans un état de profonde pauvreté. Un facteur qui aggrave la situation est que les maigres ressources allouées aux communes des régions forestières (883 981 976 francs CFA) ne sont pas employées pour assurer le bien-être des populations locales. Celles-ci n'ont plus pour seule option que d'exploiter la terre pour survivre, en cultivant les espaces ouverts et abandonnés par les exploitations forestières.

57. Dans les zones d'intérêt cynégétique, en revanche, les populations se sont organisées et ont désigné des zones où elles prélèvent des taxes et les dépouilles. Dans ces zones, les populations sont regroupées en associations qui gèrent les fonds dans des objectifs communs; des caisses de solidarité ont également été créées en faveur des femmes et des personnes âgées. C'est là un exemple d'une approche participative de la gestion durable des ressources naturelles due à l'initiative des communautés locales.

58. En ce qui concerne le secteur secondaire, celui-ci a vu son taux de croissance fléchir et s'établir à 4,6 % en 2006, puis remonter à 5,6 % en 2007. Le Gouvernement centrafricain souhaiterait consolider les acquis des années antérieures en poursuivant ses actions contre la fraude d'une part et en développant ses travaux de recherche dans de nouveaux domaines d'autre part.

59. L'une des caractéristiques notables des stratégies élaborées par le gouvernement est l'absence totale de prise en compte des questions de dégradation des terres. Les aliments de base tels que le manioc, l'arachide et le maïs sont souvent rares, en raison de la baisse de fertilité des sols. Les phénomènes de dégradation des sols font que les ménages doivent parcourir de grandes

distances (5 à 10 kilomètres) pour travailler de nouvelles parcelles. Ceci réduit évidemment le temps de travail effectif et, par suite, la productivité.

Contexte politique, institutionnel et juridique

Contexte politique

60. Le Gouvernement centrafricain, dans le cadre de sa politique de développement, a élaboré de nombreux programmes et projets dont certains intègrent déjà la lutte contre la désertification parmi leurs activités, tels que le Plan directeur agricole (2003- 2012), le Plan directeur du développement touristique, le Schéma directeur pour l'eau et l'assainissement, le Document de politique et stratégie nationales en matière d'eau et d'assainissement, le Plan de développement durable, le Pôle régional de recherche et d'appui aux savanes d'Afrique centrale (PRASAC), le Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE), le Programme de gestion participative des ressources naturelles (PGPRN), les activités du Centre de pédologie et de conservation de sols, la Journée nationale de l'arbre visant le reboisement des sites dégradés, le Plan agricole, le Plan national d'action de l'éducation pour tous, le Programme de gestion participative des ressources naturelles, le Code de l'électricité et le Schéma directeur pour l'eau et l'assainissement, le Plan national d'action pour la promotion de la femme (2002-2006), ainsi que le Document de Stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) - incorporant les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) - qui sont en cours d'application. En revanche, l'élaboration du PAN n'est pas encore terminée.

61. Plan directeur agricole. Le Plan directeur agricole est un document de stratégie pour le développement du secteur agricole. Il énonce les grandes orientations du développement du secteur jusqu'en 2012. Les principaux objectifs visés sont les suivants :

- L'accroissement de la production agro-sylvo-pastorale;
- L'augmentation des revenus des producteurs et opérateurs du secteur agricole;
- L'amélioration de la qualité des prestations des services et institutions du monde rural.

62. Dans le cadre de ce plan global, cinq plans d'action ont été formulés :

- Le Plan d'action pour le développement institutionnel et économique
- Le Plan d'action des productions végétales
- Le Plan d'action de l'élevage
- Le Plan d'action des ressources forestières et fauniques
- Le Plan d'action des ressources halieutiques.

Pour atteindre ses objectifs, chaque Plan d'action a prévu un ensemble d'activités. Le Plan directeur a été relayé par le PDDAA du NEPAD qui l'a renforcé en y incluant un programme pour les pistes rurales.

63. Plan directeur de développement touristique. Le Gouvernement centrafricain a marqué sa volonté de faire du tourisme un secteur de développement économique du pays en élaborant un Plan directeur de développement touristique. Ce document répertorie tous les problèmes que connaît le tourisme centrafricain avant de proposer une série d'actions en vue de son développement. La stratégie adoptée est fondée essentiellement sur l'écotourisme avec la mise

en valeur des parcs et réserves et la mise en œuvre de programmes d'aménagement. Toutefois, il n'est pas explicitement fait mention des aspects de la GDT dans ce plan.

64. Plan national d'action environnemental. Pour définir la stratégie nationale en matière d'environnement, le Gouvernement a élaboré le Plan National d'Action Environnemental (PNAE). L'élaboration de ce document a donné l'occasion de diagnostiquer les problèmes environnementaux que connaît le pays et d'envisager des solutions à apporter par des interventions globales et intégrées. Les questions de la GDT sont pleinement prises en considération dans le PNAE.

65. Schéma directeur pour l'eau et l'assainissement. Le schéma directeur est le résultat d'un long processus d'élaboration, qui a commencé avec la mise en œuvre des programmes de la Décennie internationale de l'eau et de l'assainissement. Il prend en considération :

- Le contexte physique, démographique, administratif et socio-économique,
- La problématique du secteur de l'eau et de l'assainissement,
- La politique nationale de l'eau basée sur la gestion intégrée des ressources,
- Les objectifs et stratégies de gestion intégrée des ressources en eau,
- Les objectifs et stratégies sous sectoriels,
- L'appui au processus de gestion intégrée des ressources en eau, et
- L'appui aux programmes sous sectoriels.

Il convient de noter que les questions relatives à la GDT sont traitées en détail dans ce document.

66. Document de politique et stratégie nationales en matière d'eau et d'assainissement. Le Gouvernement centrafricain, conformément aux principes des différentes déclarations adoptées au niveau international, à savoir les objectifs du Millénaire pour le développement (notamment la cible 10 : réduire de moitié d'ici 2015 la proportion de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable et à l'assainissement), considère le secteur de l'Eau et de l'Assainissement comme un élément fondamental du développement durable. C'est ainsi que l'amélioration de la qualité de l'eau et du cadre de vie constitue un domaine prioritaire de ses actions de développement.

67. Pour marquer cette volonté, le Gouvernement a élaboré un Document de politique et stratégie nationales en matière d'eau et d'assainissement, où sont décrites la situation récente dans le secteur, la politique et les stratégies sectorielles et générales qui guideront, au cours de la décennie 2005-2015, les actions du Gouvernement dans la gestion des ressources en Eau et de l'assainissement ainsi que des questions environnementales y ayant trait.

68. Comme cadre de référence, ce document servira d'outil d'harmonisation des actions des différents partenaires impliqués dans le secteur, à savoir :

- Les organismes bilatéraux et multilatéraux d'aide et d'assistance au développement,
- Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales,
- Le secteur privé,
- Les collectivités territoriales,
- Les communautés de base.

69. Plan d'action national de lutte contre la désertification. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CNULD, le Conseil de cabinet a informé le ministre en charge de l'Environnement de la nécessité d'élaborer le Plan d'action national de lutte contre la désertification de la République

centrafricaine. Conformément à cette instruction, une feuille de route a été élaborée et a pris en compte toutes les étapes d'élaboration du document. Toutefois, compte tenu des difficultés financières que connaît le pays, des retards sont intervenus dans l'application de ce plan.

70. Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté. Le processus d'élaboration du DSRP est très avancé. En effet, en décembre 2003, les opérations de l'Enquête sur les Conditions de vie des ménages en milieu rural et urbain (ECVR/ECVU) ont fourni au Gouvernement un profil de pauvreté en milieu urbain comme en milieu rural. Ce profil a permis de poser le diagnostic de la pauvreté dans le DSRP qui est encore en cours de finalisation.

71. Objectifs du Millénaire pour le développement. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) font partie des ambitions du Gouvernement centrafricain et constituent le cadre de référence des politiques de développement notamment dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Document de politique et stratégie nationales en matière d'eau et d'assainissement.

72. Le Plan national d'action environnemental, élaboré en 1998, reconnaît l'existence des problèmes critiques suivants (voir DRN/LCD, 2002) :

- La perte de la diversité biologique marquée par le recul de la forêt, la dégradation des savanes et des steppes et la disparition d'espèces végétales et animales,
- La dégradation des sols tant à la périphérie des agglomérations que le long des routes,
- La baisse de qualité et de quantité de l'eau potable ainsi que l'assèchement des bassins hydrographiques,
- Les tendances climatiques de plus en plus accentuées vers une baisse des totaux pluviométriques, entraînant des modifications de régimes pluviométriques et thermiques,
- Le délabrement et l'insalubrité grandissant dans les établissements humains, conséquences des difficultés d'accès aux moyens d'existence durables,
- Les difficultés de faire face aux aléas et risques naturels divers.

Contexte institutionnel

78. La RCA participe aux initiatives sous-régionales, régionales et mondiales qui ont des liens avec la lutte contre la dégradation des terres telles que la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), la Commission du bassin du lac Tchad (CBLT), la Conférence des ministres africains pour l'environnement (CMAE), la Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS), la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), le Programme régional de gestion de l'information environnementale (PRGIE), le Projet de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique centrale (ECOFAC), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) ainsi que des conventions internationales telles que la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants.

73. Parmi les activités habilitantes pour la mise en œuvre des Conventions de Rio figurent les Rapports nationaux pour la lutte contre la désertification (1, 2 et 3), peuvent être cités. Dans le cadre de l'application de la CCNUCC, une première communication a été déjà faite et a porté sur l'évaluation, par secteur, des gaz à effet de serre en RCA. S'agissant des Programmes d'actions

nationaux d'adaptation (PANA), le processus est très avancé. Une évaluation des secteurs vulnérables aux changements climatiques a déjà été réalisée. Les secteurs concernés sont : la foresterie, l'agriculture, la santé et l'énergie. En conséquence, des fiches de projets visant à réduire la vulnérabilité du secteur ont été rédigées pour chaque secteur concerné. Le document final doit à présent être validé lors d'un séminaire national. Dans le cadre de la mise en œuvre de la CDB, la RCA a déjà rédigé son premier Rapport national et élaboré sa Stratégie nationale pour la conservation de la diversité biologique. Un Plan opérationnel de mise en œuvre de la Convention sur les POP a été élaboré et n'attend qu'à être validé. Le processus de l'Auto évaluation nationale des capacités à renforcer (ANCR), qui vient de commencer, sera fortement intégré avec le présent projet, avec l'installation du bureau du projet et du comité de pilotage.

74. La RCA a signé la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en juin 1994 et l'a ratifiée le 5 septembre 1996. Elle s'engage par là, aux côtés de la communauté internationale, à mettre en place un mécanisme de planification pour lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse et de la dégradation des terres. En RCA, toutefois, les efforts visant à conserver les sols n'ont pas commencé avec la ratification de cette convention. Le Gouvernement centrafricain avait déjà pris conscience de cette situation et y a réagi en conséquence en mettant en place des institutions et en élaborant des mesures législatives et des documents de stratégies de développement en tenant compte, encore que de manière sectorielle.

75. Les institutions concernées par les questions de gestion durable de sols sont le ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche chargé de l'Environnement, le ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Hydraulique, le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le ministère des Finances, le ministère de la Communication, de la Réconciliation nationale et de la Culture démocratique, le ministère des Travaux Publics, le Comité national chargé de la protection et de l'utilisation rationnelle de l'environnement et le Compte d'affectation spéciale pour le développement forestier et touristique, ainsi que les institutions de recherche et de formation telles que l'Université de Bangui, l'Institut supérieur de Développement Rural (ISDR) de Mbaïki, le Collège technique du développement rural (CTDR) de Grimari et le Collège technique d'élevage (CTE) de Bouar qui prennent en compte la lutte contre la dégradation des terres dans leurs programmes d'étude et leur recherche. À ces démarches sont également associés la société civile (ONGs, associations, etc.), le secteur privé et les communautés de base.

76. Après les journées de sensibilisation de juillet 1996 et dans l'optique de l'élaboration du PAN, il a été recommandé qu'un comité national de pilotage (CNP) véritablement pluridisciplinaire et multisectoriel devant superviser la mise en œuvre de la Convention soit mis en place. Ce comité, organe central de gestion nationale de la convention, a été créé en février 1997 par l'Arrêté n° 007/97 et ses membres ont été désignés par l'Arrêté n° 008/97 du ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche. Placé sous la tutelle administrative de ce ministère, il est purement technique et n'a aucun pouvoir législatif ni politique. Son mandat est ainsi défini :

- Préparer et mener avec les acteurs pertinents des campagnes de sensibilisation pour une meilleure connaissance de la Convention;
- Rechercher les moyens nécessaires pour l'élaboration du PAN;
- Coordonner toutes les activités utiles dans la perspective de la mise en œuvre de la Convention.

77. Le CNP dispose de moyens humains suffisants pour stimuler l'élaboration du PAN. En revanche, pour l'exécution et l'évaluation du PAN, compte tenu du fait que ce sont là des activités nouvelles, le CNP pourrait avoir besoin de l'assistance de consultants et de formations complémentaires pour assurer une gestion plus efficiente des données et mener à bien le processus du PAN (DRN/LCD, 2002).

79. L'ensemble de ces programmes et stratégies aurait pu engager les pays de la sous-région dans une dynamique et un partenariat renforcés. Malheureusement, l'expérience montre que du fait de facteurs endogènes prédominants, ces pays ne s'impliquent pas pleinement dans le processus de protection de l'environnement et de lutte contre la désertification au même niveau que ceux des autres zones géographiques. Cela s'explique essentiellement par la faible synergie entre ces différents pays, par le manque de concertation permanente et par le caractère sectoriel des actions. Ces faiblesses au niveau de la sous-région constituent des défis importants à relever (TRN/LCD, 2005).

80. En particulier, le Plan d'action sous-régional pour la lutte contre la dégradation des terres (PASR/LCD Espace COMIFAC) et le Plan de convergence présentent un intérêt spécial pour le projet. Faisant fond sur le PAN/LCD, le PASR/LCD complète celui-ci là où l'action nationale ne suffit pas, en tenant compte des approches et programmes déjà existants (Plan de convergence, Plan d'action environnemental du NEPAD et du CEMAC, Plan d'action eau du CICOS, Plan d'action énergie rurale CEMAC, actions sous régionales des autres conventions CCNUCC, CDB). Les principes identifiés dans le PASR/LCD correspondent à ceux du projet :

- Harmoniser les PAN et accroître leur efficacité;
- Assurer la gestion des ressources naturelles communes ou partagées entre les pays;
- Élaborer des programmes conjoints pour la gestion durable des ressources naturelles transfrontalières;
- Coordonner les programmes sous-régionaux (sources d'énergie, lutte contre les ravageurs, renforcement des capacités, alerte précoce, etc.).

Contexte juridique

81. Dans le cadre de la répartition et l'attribution d'espace ainsi que de la gestion des ressources naturelles, le Gouvernement centrafricain a mis en place de nombreux lois et règlements sectoriels. Ces dispositions ont toutes, plus ou moins, des implications dans la lutte contre la dégradation des terres. Il s'agit des lois relative au domaine de l'État, aux Collectivités territoriales et aux circonscriptions administratives, à l'urbanisme, à la foresterie, à la faune, à l'élevage, ainsi que de celles relative aux minerais radioactifs, à l'eau, à l'électricité et aux mines. Le régime foncier a connu une légère évolution depuis le DRN/LCD du fait de la mise en chantier de plusieurs lois qui intègrent la protection de l'environnement et la conservation des sols. A titre d'exemple, le code minier qui vient d'être promulgué en 2004 aborde dans son article 82 des questions relatives à la protection et la gestion de l'environnement dans la mise en œuvre des activités minières.

82. Plusieurs mesures législatives en cours d'élaboration ou devant être adoptées prochainement offrent à la population des possibilités de participer activement à la prise de décision relative à la lutte contre la dégradation et la désertification. Il en est ainsi, par exemple, de l'Ordonnance fixant les conditions de participation des communautés de base à la gestion forestière en RCA.

D'autres textes spécifiques (Loi cadre sur l'environnement, code minier, code de pêche, code forestier, code de l'électricité, code de protection de la faune sauvage, code pastoral, code de l'eau, code d'hygiène) en cours de préparation ou promulgués font référence à ces mesures (TRN/CLD, 2005).

83. Il faut toutefois souligner que les lois mentionnées ci-dessus devront être harmonisées et actualisées et qu'il faudra appliquer un cadre de convergence en vue d'améliorer la gouvernance des ressources. Par ailleurs, il faudra informer les populations locales du contenu de ces mesures législatives, ce qui exigera l'élaboration d'outils et d'activités d'IEC, la tenue de séminaires/ateliers spécifiques et le renforcement des capacités du personnel des instances judiciaires et des ONG en matière d'environnement.

84. Le secteur minier, qui reste dans son ensemble très peu diversifié, ne dispose pas encore d'un cadre stratégique complet pour sa gestion cohérente. Sa contribution à l'économie nationale est également très limitée du fait de son faible niveau de développement, des fraudes et de la contrebande. En vue d'assainir le secteur, le gouvernement a adopté, en 2004, un nouveau Code Minier qui met aussi l'accent sur la nécessité d'assurer la protection de l'environnement comme une des conditions cardinales de la viabilité des activités d'exploitation minière. Afin d'assurer une exploitation rationnelle des ressources minières tenant compte de la protection de l'environnement, il est aussi fait obligation aux titulaires des droits miniers et des permis d'exploitation des mines et des carrières : i) d'assurer une gestion saine du sol, de l'eau et de l'air, ainsi que de l'énergie; ii) de prévenir tout rejet de substances dangereuses dans l'environnement; iii) de conditionner des déchets non recyclables de manière à éviter la pollution de l'environnement.

85. Il existe certes en RCA des mesures législatives relatives à l'environnement qui ne manquent pas de pertinence, mais l'examen fait apparaître les faiblesses suivantes au niveau de leur application :

- Mauvaise ventilation des textes dans les services;
- Mauvaise diffusion des textes de lois énonçant les principes généraux de protection de l'environnement;
- Méconnaissance du contenu des textes par une large couche de la population;
- Perte d'autorité des pouvoirs traditionnels dans l'application des règles traditionnelles de gestion de l'espace
- Non-formalisation de ces règles traditionnelles pour une large diffusion.

La contrainte principale qui s'oppose à l'utilisation rationnelle des terres est que les politiques et les institutions qui les appuient et les mettent en application ne sont pas coordonnées et que les entités responsables n'ont guère d'expertise ou d'expérience, ou même en manquent entièrement, en matière de gestion intégrée des terres.

Causes de la dégradation des terres

Il existe dans le pays un rapport caractéristique circulaire entre la pauvreté et la dégradation environnementale. La pauvreté, et les soucis quotidiens qu'elle inspire concernant des moyens d'existence, est un facteur limiteur grave et elle compromet la capacité du pays d'investir dans le GDT. Les pressions humaines sur la base de ressource incluent le déboisement, les feux de brousse, et les pratiques agricoles non durables. En outre, les changements climatiques de la

région avec la sécheresse prolongée ont provoqué la migration transfrontalière des populations humaines. Ceci entraîne pour conséquences un accroissement du stress écologique sur les ressources et l'abandon des pratiques traditionnelles et efficaces de gestion des ressources. La combinaison des pressions humaines croissantes et de la sécheresse aggrave la désertification, et le cycle se poursuit; la pauvreté et la dégradation de l'environnement s'intensifient mutuellement, les activités nocives ayant un effet de cascade et induisant des actions nocives additionnelles.

86. La dégradation du potentiel de la terre en République Centrafricaine est particulièrement visible et ressentie dans les zones soudano-oubanguiennes, c'est-à-dire dans les zones de savanes arbustives où l'intervention de l'homme est la plus marquée. Dans ces zones, l'homme et la nature continuent à dégrader la base de ressource naturelle, ce qui est un facteur important dans la destruction de l'environnement. En général, les causes de cette dégradation sont multiples, se situent à plusieurs niveaux et peuvent être catégorisées comme : a) les causes immédiates ou primaires; b) les causes sous jacentes ou fondamentales; et c) les causes profondes.

88. *Les causes immédiates ou primaires* sont directement liées à chaque problème. Elles sont tangibles et de nature plus ou moins technique. Parmi celles-ci, on peut citer :

- Les pertes en sols (érosions pluviale et éolienne). L'érosion hydrique affecte pratiquement tous les champs cultivés des régions dites cotonnières et vivrières dès que la pente dépasse 2 % et représente environ 5 % de la superficie totale de la zone cultivée. Par contre, l'érosion éolienne due à l'avancée du front sahélien ne s'observe que dans l'extrême nord du pays (région de Birao).
- Les tassements ou compactages des sols dus au piétinement du bétail (surpâturage) est très caractéristique des zones de savanes arborées et arbustives. Ils sont fréquents dans les Préfectures de l'Ouham Pendé et de l'Ouaka où les éleveurs sont installés depuis plus de 50 ans. Environ 10 à 25 % de la superficie totale de la zone sont affectés.
- Les tassements ou compactages des sols par le trafic de chariots dans les chantiers d'abattage de la zone forestière n'affectent que 5 à 10 % de la superficie totale de la zone exploitée.
- L'infertilité des sols suite à la non-restitution des éléments biogènes exportés par les plantes cultivées affectent toutes les parcelles cultivées (aussi bien en zones de savanes qu'en zones forestières) et peut être considérée comme modérée à sévère. Environ 5 à 10 % de la superficie totale des terres cultivées sont affectés.
- Le déséquilibre de l'activité micro biologique dans la partie supérieure du sol dont les facteurs essentiels sont la déforestation causée par un abattage excessif des arbres autour de certaines grandes villes pour différents usages domestiques (chauffage, charbon de bois, cuisson des briques) et les feux incontrôlés. La dégradation due aux feux de brousse affecte presque la totalité du pays.
- La forte concentration de corps solides en suspension suivie d'une sédimentation accélérée dans les cours d'eau. A titre d'exemple, pour l'Ouham, des études en 1990 ont montré que la concentration moyenne annuelle des substances dissoutes et en suspension était de 56,2 mg/l. La kaolinite était le minéral prépondérant dans la suspension dont la concentration moyenne atteignait 40,6 mg/l. L'érosion mécanique se chiffrait à plus de 10t/km²/an.

- La baisse des rendements agricoles (le rendement du coton, par exemple, étant tombé de 762 kg/ha en 1990 à 269 kg/ha en 2005 dans la région de l'Ouham Pendé) qui amène les agriculteurs à ouvrir des parcelles de grande superficie.
- L'absence ou la piètre qualité des systèmes d'assainissement dans les villes et villages.
- Les tracés défectueux des routes engendrant une forte érosion.

89. *Les causes sous jacentes* contribuent aux problèmes immédiats et concernent généralement l'exploitation des ressources. Il s'agit notamment des pratiques liées à l'utilisation des sols. On peut retenir parmi elles :

- L'itinérance des cultures accompagnée de la non-restitution aux sols des éléments biogènes exportés par les plantes cultivées et aussi du non aménagement antiérosif;
- Un surpâturage continu et toujours en extension lié à la transhumance et au nomadisme pastoral;
- Les brûlis ou les feux de brousse incontrôlés pratiqués par les agriculteurs et les éleveurs comme par les chasseurs;
- Le déboisement autour des grandes villes (coupe excessive de bois de feu);
- L'exploitation anarchique des zones forestières;
- L'exploitation ou l'exploration minières au moyen de fosses de grandes dimensions à ciel ouvert le long des cours d'eau.

90. *Les causes profondes* sont généralement liées aux aspects de la macro-économie, de la démographie, des modèles de consommation, aux valeurs environnementales, à la capacité institutionnelle et humaine, à l'accès à l'information et aux changements climatiques. Parmi celles-ci, on peut retenir :

- Les changements climatiques, les catastrophes naturelles et la sécheresse,
- Le déboisement,
- L'agriculture itinérante,
- Le surpâturage,
- Le manque d'incitations économiques,
- L'insécurité de la propriété foncière,
- L'analphabétisme (le taux d'analphabétisme avoisine 80 % en RCA),
- La pauvreté croissante des populations,
- L'accroissement démographique élevé,
- L'inappropriation et l'inefficacité des cadres institutionnels et juridiques.

Obstacles et contraintes

91. En général, les obstacles majeurs qui s'opposent à la GDT sont : des capacités limitées en matière de GDT aux niveaux individuel, institutionnel et systémique; la nature toujours sectorielle du développement rural, ce qui limite les possibilités d'identifier des stratégies novatrices plurisectorielles; l'orientation du « sommet vers la base » de la plupart des activités de planification de l'utilisation des sols et le manque de réformes institutionnelles et de décentralisation qui permettraient l'élaboration, l'application et le renforcement des plans; et un manque d'intégration des questions relatives à la dégradation des terres dans les décisions relatives au développement socioéconomique. De ce fait, les allocations budgétaires de l'État sont souvent faibles et les recommandations politiques concernant la croissance économique sont souvent en conflit avec l'objectif de l'atténuation de la dégradation de terres.

92. Parmi les obstacles s'opposant à l'instauration d'une GDT en RCA figurent :

- Les connaissances scientifiques et techniques très limitées (absence d'une banque de données);
- La faiblesse des capacités du personnel, tant des effectifs que des connaissances techniques requises pour promouvoir une gestion durable des sols;
- La pauvreté extrême et la croissance démographique rapide;
- Le manque d'efficacité du cadre législatif;
- La perte de connaissances et de pratiques locales;
- L'insuffisance chez les décideurs des connaissances relatives à la problématique à résoudre;
- Une mauvaise perception de la durabilité des ressources.

PARTIE II : STRATEGIE DU PROJET

DESCRIPTION DU PROJET

Situation de référence et tendance

93. Un **Calendrier de mobilisation des ressources en vue de l'élaboration du PAN** a été arrêté en 1999, mais il n'a pas pu être mis en application faute d'information, de sensibilisation suffisante, de ressources et de réponses favorables aux requêtes (DRN/LCD, 2002). Par ailleurs, des rapports nationaux sur la mise en œuvre de la CNULCD ont été produits (1^{er}, 2^e et 3^e Rapport national sur la lutte contre la désertification). Un Comité de pilotage (CNP) à large base a été créé, avec des représentants des institutions du gouvernement et de la société civile, faisant fonction de mécanisme de coordination en vue de produire le Plan d'action national/LCD. À cette fin, le pays a demandé l'appui des partenaires au développement. Egalement, un calendrier de production du PAN a été adopté prévoyant la création d'un comité plus formalisé, l'élaboration d'un projet ciblé sur l'obtention de soutien institutionnel du Secrétariat de la Convention et le démarrage du processus d'élaboration au début d'octobre 1996. Les événements survenus entre 1996 et 1998 ont rendu impossible le respect de ce calendrier. Toutefois, le Troisième Rapport national pour la lutte contre la désertification a fait mention de l'état d'avancement des activités prévues en 2005.

94. Le CILSS a mis à la disposition de la RCA un consultant pour aider le CNP à élaborer le Rapport national et à rédiger la proposition de projet consultatif et participatif conduisant à l'élaboration du PAN. Le calendrier de mobilisation des ressources en vue de l'élaboration du PAN a été envoyé au gouvernement, au Secrétariat exécutif, au PNUE, au PNUD, au Mécanisme mondial (MM) et au CILSS. Le Secrétariat exécutif a demandé une révision des coûts à la baisse, et le CILSS propose un appui pour un réaménagement du texte de projet d'élaboration du PAN. La CAR poursuivra ses entretiens, dans le cadre du présent projet, avec les autres bailleurs de fonds (tels que la Banque mondiale, la France et l'Union européenne).

95. Le Troisième Rapport National à la Convention sur la lutte contre la désertification (TRN/LCD, 2005) fait mention d'un projet, prioritaire pour le pays, visant à relancer le processus d'élaboration du PAN, dit « Projet de renforcement des capacités juridico-institutionnel les pour la lutte contre la dégradation des terres ». Le projet a effectivement

coïncidé avec la formulation du Projet portefeuille pour les PMA-PEID qui a été formulé par le FEM. En fait, le présent projet facilitera la relance du processus d'élaboration du PAN en RCA, ainsi qu'il est noté dans le Troisième Rapport National à la CNULD. Ce projet assurera en outre la mise en œuvre du PAN et la mobilisation de ressources pour les actions de gestion durable des terres dans le moyen terme, en tenant compte de la nécessité d'intégrer la GDT dans les politiques et plans de développement multisectoriels.

Le FEM a financé un « Projet de protection et utilisation durable de la diversité biologique de la forêt de Bangassou par une approche hautement décentralisée » (1997-2001) conçu pour développer un modèle de gestion du massif forestier de Bangassou. Il s'agit d'un projet de renforcement de capacité des organes de gestion au niveau des communautés de base. Les leçons à retenir et les pratiques optimales dégagées dans le secteur de la gestion décentralisée des forêts seront utiles pour le présent projet.

96. Un programme sous-régional, le Pôle régional de recherche et d'appui aux savanes d'Afrique centrale (PRASAC) impliquant le Cameroun, le Tchad et la RCA est axé sur l'amélioration de la productivité agricole et zootechnique. La recherche est menée dans la zone où la dégradation des terres est très importante et il sera dispensé aux communautés une formation aux techniques d'agriculture durable.

97. Un autre projet régional financé par le FEM porte sur la gestion du fleuve Oubangui-Sangha et a pour objectif de renforcer les capacités en matière d'atténuation de la dégradation des terres. Ce projet vise aussi les communautés rurales.

98. Le Projet de Dzanga-Sangha (PDS) a pour but d'assurer la gestion durable des aires protégées du complexe de Dzanga-Sangha. Il sera dispensé aux bénéficiaires des formations et des appuis en vue de la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes du Parc trinational de la Sangha. (TNS).

99. La FAO a financé un projet d'Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui. Ce projet vise à renforcer les capacités techniques et organisationnelles et prend également en considération les questions juridiques.

Besoins en matière de renforcement de capacités et d'intégration pour la gestion durable des sols

100. Les obstacles qui s'opposent à l'instauration de la GDT ont été décrits ci-dessus. Bien qu'il existe des activités dans le domaine de la dégradation des terres au titre des divers plans, programmes et stratégies sectoriels, elles ne sont pas coordonnées en raison de l'absence de politique globale cohérente. Par manque de capacités institutionnelles, la structure qui devrait coordonner les activités de la lutte contre la dégradation, le Comité de pilotage de la CNULD, bien que de bonne volonté, n'est pas en mesure d'élaborer et de mettre en œuvre une telle politique. De même, les textes juridiques qui visent la conservation des terres et la GDT restent lettre morte pour les utilisateurs des terres, notamment dans le secteur minier, la foresterie, l'agriculture et l'élevage. Jusqu'à présent, les activités de lutte contre la dégradation des terres sont restées ponctuelles, de petite envergure et curative, alors qu'il faudrait mener une campagne coordonnée axée sur la prévention.

101. La recherche et développement (R&D) souffre du même problème dans le pays. Les bases de données sont trop dispersées entre les institutions sectorielles pour permettre une analyse de l'état des lieux sur la gravité des problèmes. Les outils disponibles pour réagir à la menace de la dégradation des terres n'ont pas suivi la rapide évolution des réalités de terrain, ce qui fait que les outils d'adaptation présentés par les services de vulgarisation de l'État ne sont plus appropriés pour lutter contre la dégradation croissante des terres. Plusieurs institutions ont doré et déjà accumulé de l'expérience, retenu des leçons et acquis l'expertise technique et les capacités requises pour appuyer la lutte contre la dégradation des terres; malheureusement, leur assistance n'a pas encore été valorisée ni renforcée en RCA.

102. Les activités des organisations de la société civile souffrent également d'un manque de coordination, ce qui fait obstacle à la diffusion des bonnes pratiques. Le manque de sensibilité à la problématique chez les décideurs pose également problème en matière de sensibilisation des communautés de base.

103. Les informations juridiques et institutionnelles figurant ci-dessus font mention d'efforts visant à intégrer la lutte contre la dégradation des terres dans les stratégies, programmes et plans nationaux et régionaux. Cette intégration reste cependant non coordonnée, sectorielle et ponctuelle. Récemment le DSRP a commencé à lutter contre la dégradation des terres en tant que base de l'OMD 7. Les enjeux de la dégradation de l'environnement ne sont pas toujours pris en compte dans l'agenda politique national, comme le démontre l'absence de Plan d'action environnementale national. Celui, élaboré il y a longtemps, n'a pas encore été adopté à ce jour.

104. Pour accomplir sa mission de gestion durable des sols, la RCA doit renforcer ses capacités humaines et institutionnelles sur la base des priorités suivantes :

- Utilisation rationnelle des terres;
- Promotion et mise en œuvre des techniques d'agriculture durables;
- Utilisation rationnelle des ressources forestières;
- Promotion d'une bonne gouvernance;
- Promotion d'actions de sensibilisation, de formation et d'information de la population;
- Renforcement de la capacité de coordination des institutions en matière d'intégration;
- Renforcement et vulgarisation du système d'intégration agro-sylvo-zootechnique sur le terrain;
- Mise en place d'un programme d'éducation environnementale pour les communautés locales
- Mise en place de systèmes de diffusion de l'information auprès de la population;
- Renforcement de la R&D en conservation des eaux et des sols
- Renforcement des mécanismes actuels pour une gestion concertée et décentralisée des terres;
- Encouragement de la réforme du Code foncier en y intégrant des dispositions relatives à la législation foncière agricole et rurale, à la législation agraire et la mise en place des lois et réglementations en matière de protection et gestion durables des systèmes agroécologiques;
- Mise en place d'une politique appropriée de mobilisation et de coordination des ressources financières gouvernementales et de l'aide extérieure pour le financement des activités de lutte contre la dégradation des terres.

Justification et objectif du projet

105. Le présent projet, financé par le Projet portefeuille du PNUD/FEM pour les PMA-PEID, visera à renforcer les capacités et à assurer l'intégration systématique de la GDT dans le cadre de développement de la RCA et permettra au pays de mettre en œuvre son PAN/LCD à travers des projets bien ciblés, basés sur un plan d'investissement de moyen terme. Il s'insère dans le cadre du Programme opérationnel 15 du FEM. Le cadre logique du projet est présenté dans la Section II. Le but et l'objectif général du projet sont les suivants :

But à long terme : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par le renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des sols dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions d'existence des populations.

Objectif général : Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de lutte contre la désertification et la dégradation des terres en RCA.

Résultats et produits escomptés

Résultat 1 : *Le Plan d'Action National est élaboré et approuvé par le Gouvernement*

Produit 1.1 : Le Plan d'action national pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD) est finalisé et approuvé par le Gouvernement

Produit 1.2 : Des exemplaires du PAN/LCD sont disponibles au niveau des acteurs

Produit 1.3 : Un plan de S&E du PAN est élaboré et mis en application.

Coût total pour ce résultat : 35 000 dollars (apport du FEM : 0 dollar; cofinancement : 35 000 dollars).

Résultat 2 : *Les capacités en gestion durable des terres (GDT) sont renforcées.*

Produit 2.1 : Une cellule nationale en charge de la gestion durable des terres (CNGDT), est mise en place et fonctionnelle.

Produit 2.2 : Les agents Gouvernementaux et ceux des ONGs sont formés à la GDT et ont la maîtrise des outils innovants.

Produit 2.3 : Des programmes de formation et de sensibilisation des communautés pilotes sont élaborés et mis en œuvre.

Coût total pour ce résultat : 670,735 dollars (apport du FEM : 376 500 dollars; cofinancement : 294,235 dollars).

Résultat 3 : *La GDT est harmonisée et intégrée dans les politiques et programmes nationaux*

Produit 3.1 : Les lois, règlements et politiques concernant la GDT sont passés en revue, mis à jour et harmonisés.

Produit 3.2 : Un texte juridique relatif à l'intégration de la GDT est proposé.

Produit 3.3 : Les principes de la GDT et les priorités du PAN sont intégrés dans les stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels.

Coût total pour ce résultat : 95,330 dollars (apport du FEM : 30 000 dollars; cofinancement : 65,330 dollars).

Résultat 4 : Le plan d'investissement à moyen terme est formulé et les ressources mobilisées

Produit 4.1 : Un plan d'investissement à moyen terme et de mobilisation des ressources financières est formulé.

Produit 4.2 : Un cadre de partenariat pour l'opérationnalisation du plan d'investissement et la mobilisation des ressources est mis en place.

Produit 4.3 : Un système effectif de suivi et évaluation du plan d'investissement est élaboré.

Coût total pour ce résultat : 31 000 dollars (apport du FEM : 21 000 dollars; cofinancement : 10 000 dollars).

Résultat 5 : Un système de gestion et d'apprentissage adaptatif est mis en place.

Produit 5.1 : L'unité de gestion du projet est fonctionnelle.

Produit 5.2 : Le plan du travail du projet est exécuté efficacement.

Produit 5.3 : Les leçons à retenir sont collectées et diffusées.

Coût total pour ce résultat : 102 500 dollars (apport du FEM : 47 500 dollars; cofinancement : 55 000 dollars).

Risques et hypothèses

111. Les hypothèses sur lesquelles repose le présent projet sont exposées en détail dans le Cadre logique à la Section II. Il convient de noter que les hypothèses qui ne se réalisent pas se transforment en risques. Les hypothèses clés du présent projet sont les suivantes :

- Les fonds requis pour mettre en œuvre le projet sont disponibles en temps voulu.
- La stabilité institutionnelle, sociale et politique se maintient dans le pays.
- Un appui politique est obtenu en faveur de l'intégration de la GDT et de la lutte contre la désertification dans le plan national de développement et des mesures législatives de niveau national sont adoptées dans ces deux domaines.
- La collaboration interinstitutionnelle entre les différents ministères et services techniques est effective.

Avantages nationaux

112. Une terre qui n'est pas dégradée produit en quantité suffisante. La faiblesse de la production agricole en RCA est liée en partie à la perte de la fertilité du sol, causée par l'érosion physique, chimique et biologique. Les avantages à échoir du projet sur le plan national sont une amélioration de la production agricole, une augmentation du revenu des ménages, une croissance du produit national brut (PNB) et la protection de l'héritage environnemental des générations centrafricaine à venir.

113. Sur le plan de la diversité biologique et du changement climatique, les écosystèmes forestiers, avec toutes les ressources qu'ils contiennent, pourront se maintenir et se pérenniser. La dégradation des écosystèmes locaux et sous-régionaux a eu un impact sur les variations climatiques ces dix dernières années, avec un relèvement de la température moyenne et un léger allongement de la saison sèche.

114. Le programme de formation et sensibilisation du projet permettra aux bénéficiaires (populations, ONG, institutions, cadres, etc.) d'acquérir les capacités requises pour prendre des décisions informées et pour mettre en œuvre des programmes d'action. Les bénéficiaires auront aussi l'accès à l'information, ce qui leur permettra de se tenir au courant de l'état de l'environnement et de participer activement à l'identification et à la résolution des problèmes de dégradation des terres.

115. Au moyen de ses sites et communautés pilotes, le projet appuiera également l'élaboration d'un système d'exploitation agro-sylvo-pastorale, ce qui est d'une importance capitale du fait que l'intégration de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie contribue incontestablement à diversifier et à accroître la production de l'exploitation familiale tout en conservant le facteur de production terre. La stratégie en matière de vulgarisation agricole constituera un outil important pour orienter judicieusement les interventions au niveau des sites pilotes. Ces éléments fondamentaux jetteront des bases utiles pour relever le niveau de vie des communautés, de par la modification des conditions des terroirs et contribueront ainsi à lutter contre les famines récurrentes.

116. Au niveau institutionnel, le présent projet permettra aux cadres et aux agents d'opérationnaliser les interventions, de collecter les données, d'encadrer les populations à la base afin d'accroître la productivité agricole et d'améliorer la gestion de l'environnement. La préservation des écosystèmes qui se dégradent du fait de méthodes agricoles irrationnelles permettra d'atténuer l'érosion et les autres effets négatifs et de conserver la biodiversité des milieux forestiers et aquatiques.

117. Les interventions juridiques prévues dans le cadre du projet seront-elles aussi porteuses d'avantages nationaux. Le projet rendra disponibles les règlements qui guideront, non seulement les producteurs agricoles dans l'usage des ressources environnementales, mais également les sociétés qui exploitent les produits des forêts et de la faune. La prise de conscience de la nécessité de respecter et d'employer les ressources naturelles de la RCA de manière sage, transparente et intégrée sera accrue.

Pour récapituler, le bien-être économique, social, et environnemental de la RCA dépend de la vitalité et de la productivité de ses ressources en terre. Les avantages nationaux de ce projet auront un effet à long terme en ce qu'ils permettront aux groupes cibles spécifiques d'être mieux informés en matière de GDT ainsi que d'acquérir des connaissances spécialisées en planification. Le pays pourra ainsi assumer la responsabilité des activités, incontestablement importantes, de sauvegarde de ses ressources naturelles et de l'environnement. Les divers partenaires et institutions devraient, à terme, être en mesure de coordonner efficacement leurs contributions à la gestion durable des terres.

Avantages mondiaux

118. La dégradation des terres présente aussi une dimension mondiale importante, de par ses effets négatifs sur les structures et fonctions des écosystèmes, tels que les cycles biogéochimiques (notamment les cycles du carbone, de l'eau et des nutriments). Les perturbations qui en résultent ont une incidence d'importance critique sur la survie des populations humaines ainsi que sur celle de la faune et de la flore mondiales. Ces perturbations se manifestent également aux niveaux local et national, où elles affectent le mode de vie et le développement humain de la population. Reconnaisant les coûts mondiaux, nationaux et locaux de l'inaction et les besoins spéciaux d'un pays tel que la RCA, le présent projet a pour but mondial et environnemental d'aider les instances gouvernementales centrafricaines à réaliser l'ODD 7 par la mise en œuvre d'un programme de la gestion durable des terres d'ici 2020.

Le projet aura des retombées positives sur l'environnement mondial. La RCA possède un vaste couvert forestier qui constitue un puits de carbone de grande importance pour l'humanité. L'expansion de ce couvert forestier et le maintien de sa qualité contribueront à la préservation des espèces végétales et animales et, par suite, de la biodiversité.

Les cours d'eau de la RCA font partie d'un réseau hydrologique important contribuant au débit du fleuve Congo et du lac Tchad. La préservation des écosystèmes actuellement en dégradation atténuera la pollution résultant de l'érosion, qui a un effet négatif sur la disponibilité et la qualité de l'eau. Il en résultera des incidences positives sur la biodiversité des milieux forestiers et aquatiques notamment par l'augmentation de la faune et de la flore. En outre, le présent projet sera porteur d'avantages mondiaux provenant de ce que la RCA assure l'entretien de couloirs empruntés par plusieurs espèces migratoires.

Liens avec les activités et programmes de l'Agent d'exécution

125. Les activités habilitantes mentionnées ci-dessus, à savoir l'ANCR et le PANA, financées par le PNUD/FEM, prévoient une évaluation des capacités pour la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action. Ces évaluations ont été analysées durant la phase préparatoire du présent projet et les résultats de l'analyse sont pris en compte dans le processus d'élaboration du PAN et des activités conjointes. De plus, le PAN lui-même (qui n'en est pas encore au stade de la mise en œuvre) sera utilisé comme composante de base pour l'élaboration de documents tels que le DSRP ou pour l'intégration de la dégradation des terres.

131. Le Projet de protection et utilisation durable de la diversité biologique de la forêt de Bangassou par une approche hautement décentralisée, de portée locale, a été financé par le FEM et visait à mettre au point un modèle de gestion du massif forestier concerné par les communautés de base. Des organes de gestion ont été mis en place au niveau des préfectures, sous-préfectures, communes et villages. Un Réseau des initiatives communautaires d'aménagement et de gestion intégrée des ressources naturelles de la forêt de Bangassou a été élaboré et opérationnalisé. Le présent projet fera fond sur les résultats du projet de Bangassou pour élaborer une approche et des outils de gestion décentralisée et durable des terres.

Le projet régional de quatre ans intitulé « Inversion de la tendance à la dégradation des sols et des eaux dans l'écosystème du bassin du lac Tchad », en grande partie financé par le FEM et mis en œuvre conjointement par le PNUD et la Banque mondiale dans le domaine thématique des

eaux internationales, au titre du PO 9 (Programme d'opérations intégré polyvalent relatif aux ressources en terre et en eau), avec sa composante relevant du domaine multisectoriel de la dégradation des terres, sera une activité importante menée en parallèle au présent projet national. Les efforts régionaux visant à contrôler le bassin du Lac Tchad de façon coordonnée et intégrée bénéficieront des activités de niveau national entreprises au titre du présent projet pour intégrer harmonieusement la GDT et appuieront simultanément ces activités.

121. Le projet s'intègre parfaitement à l'UNDAF, notamment dans le Domaine de coopération 2 où les effets suivants sont escomptés : i) 50 % des ménages agricoles reprennent leurs activités et ont accès à une alimentation adéquate; ii) les capacités nationales en matière de planification sociale sont renforcées au niveau central et périphérique. Ces effets contribueront à la réalisation des objectifs visés par le projet.

122. Le projet proposé s'intègre parfaitement avec les priorités nationales énoncées dans les plans et programmes nationaux. Il s'agira :

- D'intégrer la GDS dans les priorités stratégiques définies dans le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement;
- D'élaborer et de mettre en œuvre un programme ciblé de renforcement des capacités qui doit s'articuler pleinement avec l'ANCR;
- De prendre en charge le Programme sous régional du NEPAD et TerrAfrica
- De développer des synergies entre ce projet et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) de la RCA pour la période 2007-2011.

123. Ces efforts constituent des progrès importants en matière d'atténuation de la dégradation des terres en RCA. Il est nécessaire de mettre à profit l'expérience acquise par ces initiatives de ligne de base non coordonnées pour identifier les lacunes et les leçons clés et pour concevoir des mesures visant à renforcer les capacités ainsi qu'à accroître l'intégration de la GDT dans le pays.

124. La RCA a besoin d'être appuyée pour élaborer des stratégies à moyen et à long terme afin de faire face aux menaces de la dégradation des terres. Il s'agit à ces fins d'aller au-delà de l'élaboration du PAN et des Rapports nationaux et de définir un train de mesures intégrées présentant les caractéristiques suivantes : renforcement des capacités humaines et institutionnelles; intégration aux plus hauts niveaux des principes de la GDT dans les politiques et stratégies socioéconomiques; identification et mise en œuvre des investissements spécifiques en concertation avec les bailleurs de fonds et les communautés décentralisés. Faute d'une telle démarche, le pays ne parviendra pas à remédier aux causes de la dégradation des terres en temps opportun.

Plan de participation des parties prenantes

137. Bien que le PAN n'en soit qu'à la phase de la formulation en RCA, il a déjà fait largement appel à l'approche participative puisque différentes institutions et compétences y sont étroitement associées et y contribuent efficacement. Ces parties prenantes ont participé à l'élaboration du PAN et elles seront impliquées dans ce projet ainsi que dans l'intégration de ses résultats dans les structures existantes.

138. C'est ainsi que le Troisième Rapport national à la CNULD prévoit l'application d'une approche pour bien impliquer les parties prenantes du projet. Cette approche devrait être

encouragée et privilégiée lors des étapes à venir du processus, au cours desquelles les questions restées en suspens pourront être traitées en profondeur en vue de dégager des résolutions et des recommandations.

139. Dans cette perspective, en sus de la participation de personnes ressources dans tous les secteurs de la société, il a été décidé d'assurer une plus grande participation des jeunes et de tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes. L'approche participative a été adoptée très tôt et le Gouvernement a prévu les mesures suivantes pour l'appuyer :

- Organisation des journées d'information et de sensibilisation dès la ratification de la convention
- Campagnes de sensibilisation menées à travers des émissions hebdomadaires à la radio et à la télévision
- Organisation d'une journée d'information et de sensibilisation des parlementaires
- Organisation d'un forum des ONG devant être impliquées dans le processus d'élaboration du PAN
- Organisation des journées de sensibilisation des décideurs et des populations
- Organisation des journées de sensibilisation des partenaires au développement.

140. Toutes les activités ci-dessus, à l'exception de la dernière, ont été menées à bien. Le seul effort à entreprendre aujourd'hui est de trouver les moyens d'assurer une reprise des activités de sensibilisation à l'intention des membres du parlement, des ONG et du grand public.

141. Les acteurs étant intervenus à ce jour dans l'élaboration du présent projet sont : les points focaux des différentes conventions internationales qui ont avalisé la proposition en vertu de sa conformité avec les priorités nationales, le Gouvernement de la RCA à travers ses services techniques et ministères qui ont élaboré la proposition, et les collectivités locales à travers les organisations communautaires de base et les ONG qui ont fourni des informations pour l'établissement de la situation de référence.

142. Le processus comporte des séances de travail, des ateliers, des journées de promotion et des consultations régionales par le biais desquelles est recherchée une forte participation des parties prenantes.

Partenaires directement impliqués

143. Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches, chargé de l'Environnement (MEFCPE). La Direction Générale de l'Environnement du MEFCPE est l'entité nationale chargée du présent projet. Celui-ci est donc hébergé par le MEFCPE où il s'est vu attribuer un bureau pleinement équipé, qui a servi pour les travaux de la phase préparatoire. Les activités devant être menées au titre du présent projet le seront sous la supervision du Directeur Général de l'Environnement.

144. Ministère de l'Agriculture et de l'élevage (MAE). Le MAE a pour mission d'élaborer et d'appliquer la politique du Gouvernement en matière d'agriculture et d'élevage. Il dispose, outre son cabinet, de quatre Directions générales, à savoir : la Direction générale de l'Agriculture, la Direction générale de l'Élevage, la Direction générale de l'Administration et des Ressources et la Direction générale des Services régionaux intervenant au niveau décentralisé. Chacune de ces Directions générales est dotée de directions et des services qui ont des domaines d'action bien

spécifiques. D'autres structures gérant des filières particulières tels que le coton, l'élevage la recherche, la conservation des sols et la pédologie, sont placés sous la tutelle dudit Ministère afin de l'appuyer. Ce sont la Cellule coton, l'Agence nationale de développement de l'élevage, l'Institut centrafricain pour la recherche agronomique au sein duquel se trouve le Service de la conservation des sols et des eaux, l'Agence centrafricaine de développement Agricole, l'Office de réglementation, de commercialisation et de conditionnement des produits agricoles, le Fonds interprofessionnel de développement de l'élevage, la Chambre d'agriculture, d'élevage, des Eaux, Forêts, Chasse, Pêche et du Tourisme. En ce qui concerne les activités précitées, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage joue un rôle très important dans la lutte contre la dégradation des sols en RCA en ce qu'il agit directement sur l'une des causes profondes du phénomène qui est la pauvreté en offrant à la population de nombreux emplois et des revenus. Ce ministère et les structures qui en relèvent seront impliqués dans le présent projet étant donné le rôle de l'agriculture dans la dégradation des terres. Les agents de ce ministère seront renforcés de manière à leur permettre d'appuyer les communautés rurales. A côté de ces structures, se trouvent également des ONG et associations à caractère privé qui apportent un soutien remarquable aux activités du ministère et la Fédération nationale des éleveurs centrafricains.

145. Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale (MEPCI). Ce ministère joue le rôle d'interface entre le MEFCPE et les partenaires au développement.

146. Ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Hydraulique (MEMH). Le MEMH a pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre la politique du Gouvernement dans les domaines de l'énergie, des mines et de l'hydraulique. Il dispose à cette fin, en plus du Cabinet, de trois Directions générales techniques qui sont : la Direction générale de l'énergie, la Direction générale des mines et la Direction générale de l'hydraulique. Chaque Direction générale est dotée de directions et de services chargés d'aspects particuliers des attributions du MEMH. Le ministère bénéficie également de l'appui des projets. Le nouveau Code minier prévoit des mesures préventives et correctives visant à minimiser l'impact de l'exploitation des mines, par rapport aux dégradations des sols.

147. Le Comité national chargé de la protection et de l'utilisation rationnelle de l'environnement (CNPRE). Créé par le décret N° 89.047 du 23 février 1989, c'est un organe consultatif chargé de se prononcer sur toutes les questions relatives à la politique de l'environnement en RCA. À ce titre, il a pour mission de recenser et d'analyser les facteurs qui influent sur l'environnement en RCA, de rassembler, d'exploiter et de diffuser les données sur l'environnement, de proposer des solutions aux différents problèmes de l'environnement, d'intégrer l'aspect environnement dans les plans et programmes nationaux de développement économique et social, de contrôler, de suivre et d'orienter les différents programmes d'action tendant à la promotion et à la sauvegarde de l'environnement et de sensibiliser la population dans le domaine de l'environnement. Pour s'acquitter de ces responsabilités, le Comité dispose d'un Secrétariat permanent ainsi que des divisions suivantes: Écologie et Ressources naturelles; Education, Information et Documentation; Ressources humaines; Affaires juridiques; Protection civile, Prévention et Lutte contre l'incendie, les feux de brousse et autres calamités. Cependant, l'absence de textes d'application relatifs à la mise en oeuvre de cet important instrument de gestion de l'environnement l'a privé de toute efficacité à ce jour.

148. Caisse d'Affectation Spéciale – Développement Forestier et Touristique (CAS-DFT):

La RCA a pu, grâce à cette structure nationale de financement, fournir des ressources limitées pour lutter contre l'exploitation illégale des forêts et pour appuyer des programmes forestiers, touristiques et de lutte contre le braconnage. La CAS-DFT finance annuellement des actions de reboisement à la fois pour lutter contre les dégradations des sols dans les zones accidentées et pour renforcer la diversité biologique. Elle assure l'exécution des engagements ministériels, en rapport avec les homologues nationaux, vis-à-vis des projets bilatéraux ainsi que l'apport de contributions nationales aux organisations sous-régionales et internationales actives dans le secteur. C'est ainsi qu'elle fournira les cofinancements du présent projet au nom du Gouvernement de la RCA.

149. Projet de Dzanga-Sangha. Le partage des expériences en matière de lutte contre la dégradation des terres entre le projet de Dzanga-Sangha et le présent projet jouera un rôle important. Il sera fait appel aux spécialistes qui œuvrent dans le cadre du projet de Dzanga-Sangha pour appuyer les différents ateliers de formation dispensés à l'intention des acteurs directement impliqués dans le présent projet.

150. Réseau des initiatives communautaires d'aménagement et de gestion intégrée des ressources naturelles de la forêt de Bangassou (RICA/GIRN-FB). L'appui de cette association portera surtout sur le partage des expériences et des bonnes pratiques.

151. Agence nationale de Développement de l'Élevage / Fédération Nationale des Éleveurs Centrafricains (ANDE/FNEC). Ces deux structures, l'une gouvernementale et l'autre privée, renforceront les capacités des éleveurs en matière de gestion des pâturages et parcours.

152. Réseau africain d'information environnementale (RAFINE). Cet organisme régional qui intervient par l'entremise d'une unité technique sera d'utilité pour la sensibilisation et les séances d'information à l'intention des populations.

153. Fonds des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO s'est engagée à participer au cofinancement du présent projet ainsi qu'aux échanges d'information.

154. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Le PNUD participe au cofinancement du projet, ainsi qu'à sa supervision et à sa mise en œuvre.

Partenaires indirectement impliqués

155. Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat (MUH). Ce ministère a pour mission d'élaborer et d'appliquer la politique du Gouvernement en matière d'urbanisme et d'habitat. A cet effet, il est chargé de promouvoir l'aménagement des centres urbains et l'amélioration de l'habitat par l'établissement et l'application des plans directeurs d'urbanisme.

156. Ministère des Finances. Ce ministère assure le recouvrement des diverses taxes de l'État et des impôts fonciers par l'entremise de la Direction des domaines et de la conservation foncière de la Direction générale des impôts et des domaines.

157. Ministère de la Communication, de la Réconciliation nationale et de la Culture démocratique. Ce ministère diffuse régulièrement des émissions sur la conservation des terres

par l'entremise des stations de radio rurales et de la radio-diffusion télévision nationales. Il collaborera avec le présent projet pour appuyer les activités de sensibilisation et d'information.

158. Ministère des Travaux publics et de l'Aménagement du Territoire. Ce ministère sera associé à des opérations de terrassement, de déblayage de terrains, de construction de routes et de pistes, etc.

159. Institutions de recherche et de formation. Ces institutions, telles que l'Université de Bangui à travers ses différents instituts et facultés et l'Institut centrafricain pour la recherche agronomique, participent à la recherche sur les aspects de la dégradation des sols du point de vue biophysique, agronomique et minéral. Ils fourniront des conseils et appuis spécifiques au projet.

160. Certaines institutions seront impliquées sur des bases ponctuelles. Il s'agit notamment du Département de géographie de la FLSH, des Départements d'agronomie, de foresterie et de production animale de l'ISDR et du Département de des mines et de la géologie de l'IST. Tous ces établissements prennent en compte la lutte contre la dégradation des sols dans leurs formations et recherches.

PLAN DE FINANCEMENT

Évaluation rationnelle des surcoûts

161. Les activités de la situation de référence évoquées ci-dessus visent à la réalisation de l'objectif environnemental général de renforcement des capacités en matière d'utilisation durable des ressources en terre du pays. Le financement des surcoûts alloué par le FEM au présent projet ajoutera de la valeur aux quatre projets en cours en RCA durant la période 2007–2011. Les financements provenant de ces projets sont considérés comme des cofinancements du présent projet.

162. Le présent projet vise à l'instauration d'un environnement qui permettra à la RCA d'intégrer la GDT dans son processus de développement. Il procèdera à un renforcement des capacités de différents partenaires, de manière à ce qu'ils puissent appliquer les principes et les techniques de la GDT afin de favoriser le développement durable.

163. Les contributions apportées au présent projet à titre de cofinancement sont les suivantes :

- FAO – Projet TCP/CAF/3003 (A) Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui : 233,000 \$EU;
- Projet « Inventaire du potentiel des bas-fonds et évaluation des impacts environnementaux des contraintes et conflits ». Ces activités conduiront à dégager les pratiques de gestion des ressources naturelles en cours et à en évaluer l'impact sur l'environnement et les conséquences potentielles sur les changements climatiques; **31.565 \$EU**; cofinancement parallèle.
- Gouvernement centrafricain – Le CAS-DFT Libera – Pour l'équipe nationale de coordination; **75 000 \$EU**; cofinancement en espèces.
- PNUD – **150 000 \$EU**.

164. Comme il a été noté dans la section Situation de référence et tendance, les autres activités auxquelles ce projet contribuera aussi directement sont :

- Le PASR du COMIFAC, qui est l'une des activités qui contribueront directement à la réalisation des objectifs du projet;
- Le projet de la FAO sur la dégradation de terres;
- Le CSLP qui exige une contribution du PAN;
- Le Programme LADA de la FAO et du PNUE.

BUDGET DU PROJET

Tableau 1. Financement par composante

Composantes	FEM	Cofinancement			Total
		Gouv	PNUD	FAO	
1. Le Plan d'Action National est élaboré et approuvé par le Gouvernement	-	15 000	50 000	-	65 000
2. Les capacités en gestion durable des terres (GDT) sont renforcées.	376 500	24 000	48 000	222 235	670 735
3. La GDT est harmonisée et intégrée dans les politiques et programmes nationaux	30 000	8 000	15 000	42 330	95 330
4. Le plan d'investissement à moyen terme est formulé et les ressources mobilisées	21 000	5 000	5 000		31 000
5. Un système de gestion et d'apprentissage adaptatif est mis en place.	47 500	23 000	32 000	-	102 500
TOTAL PROJET	475 000	75 000	150 000	264 565	964 565

Tableau 2. Description détaillée des sources de cofinancement escompté

Sources de cofinancement				
Nom du cofinancier (source)	Classification	Type	Montant (en \$EU)	Statut
MEFCPE	Gouvernement	Espèces	50,000	Confirmé
MEFCPE	Gouvernement	Nature	25,000	Confirmé
PNUD-CO	Agent	Espèces	150,000	Confirmé
FAO	Organisme multilatéral	Espèces (264 565 €)	264,565	Confirmé
Total partiel Cofinancement			489,565	

i) Renseignements financiers supplémentaires

Tableau 3. Budget administratif du projet²

Composante	Semaines de travail des consultants (estimation)	Apports du FEM (en \$)	Apports d'autres sources (en \$)	Total pour le projet (en \$)
Consultants locaux/personnel du projet *	230	35 400	12 000	47 400
Installations de bureau, équipement, véhicules et communications		10 600	36 000	46 600
Déplacements		-	3 000	3 000
Divers		1 500	4 000	5 500
Total		47 500	55 000	102 500

* Les consultants locaux pris en compte dans ce tableau sont ceux qui sont engagés pour remplir des fonctions en rapport avec la gestion du projet.

Consultants employés pour les composantes d'assistance technique :

Composante	Semaines de travail des consultants (estimation)	Apports du FEM (en \$)	Apports d'autres sources (en \$)	Total pour le projet (en \$)
Consultants locaux	123	42 300	49 800	92 100
Consultants internationaux	44	66 000	45 000	111 000
Total	167	108 300	94 800	203 100

² Pour tous les consultants engagés pour gérer le projet, prière de joindre les Termes de référence, avec description de la durée de leur emploi (en semaines) de leur rôle et de leurs fonctions dans le cadre du projet, et de préciser le titre de leur poste au sein de l'organisation (tels que chargé de projet, superviseur, assistant ou secrétaire).

PARTIE III : ARRANGEMENTS DE GESTION

Le PNUD sera l'Agent d'exécution du FEM pour le présent projet. Celui-ci sera mis en œuvre au titre des procédures d'exécution nationale selon la modalité du paiement direct. L'organisme national chargé de l'exécution est la Direction Generale de l'Environnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches chargé de l'Environnement (MEFCPE). Les locaux de bureau pleinement équipés mis à disposition au sein de ce ministère au cours de la phase préparatoire du projet serviront également au groupe de coordination du projet durant la phase de mise en œuvre de celui-ci. L'Unité de coordination du projet sera dirigée par un coordonnateur national du projet (CNP) appuyé par deux agents de soutien (un assistant administratif et financier et un chauffeur).

Un Comité de pilotage du projet (CPP) sera chargé de la supervision du projet. Ce comité sera composé de représentants des ministères d'exécution du gouvernement, des institutions concernées, du PNUD et des ONG ainsi que de représentants des communautés pilotes. Le CPP sera constitué lors du démarrage du projet. Il se réunira tous les trimestres durant la première année, puis tous les semestres. Il aura pour fonctions de fournir des orientations de politique de haut niveau ainsi que des orientations et une assistance pour la résolution des difficultés éventuelles susceptibles de se présenter au cours de la mise en œuvre du projet. Les termes de référence du CPP figurent à l'annexe 6.

Il sera également établi un Comité technique (CT) qui sera chargé d'apporter un soutien technique à l'équipe du projet pour les activités en rapport avec les études et les recherches. Il sera composé de personnes compétentes et possédant des qualités techniques dans le domaine de la gestion durable des terres. Le CT fournira des conseils à l'équipe du projet au cours du processus de planification, pour ce qui a trait aux activités techniques du projet (formations, études et sondages). Les termes de référence du CT figurent à l'annexe 6.

PARTIE IV : SUIVI ET ÉVALUATION

PLAN DE SUIVI ET EVALUATION

Utilisation du Dossier de suivi, évaluation et rapports

Le suivi et l'évaluation constitueront une partie intégrale de la gestion et de l'apprentissage employés pour améliorer l'efficacité et l'efficience du projet. Le suivi et l'évaluation seront effectués en conformité avec les procédures existantes du PNUD et du FEM par le Bureau de gestion du projet, en collaboration avec le Bureau du pays du PNUD et avec l'appui du PNUD/FEM. Toutes les activités de suivi et d'évaluation seront guidées par le Cadre logique présenté à la Section II, qui fournit des indicateurs de performance et d'impact ainsi que les moyens de vérification correspondants. Le plan détaillé de suivi et évaluation est présenté au Tableau 3.

Le projet utilisera le Dossier de suivi et évaluation fourni par le Groupe d'appui mondial du PNUD/FEM. Il remplira un formulaire d'examen annuel de projet et le soumettra au bureau de pays du PNUD pour le 1^{er} juillet de chaque année au plus tard, lequel bureau l'examinera et le transmettra au Groupe d'appui mondial pour le 15 juillet au plus tard. Ce formulaire, qui devra être rempli dans son intégralité, fournira des informations sur les identificatifs du

projet, le suivi des impacts et des performances, le respect des conditions du FEM, le suivi des processus du projet, la gestion adaptative et les leçons à retenir.

La section relative aux identificatifs du projet fournit des données de base sur le projet et doit être remplie par le coordonnateur national du projet.

La section relative au suivi des impacts et de la performance fournit des informations sur l'état d'avancement du projet en matière de renforcement des capacités et d'obtention des résultats escomptés. Elle rend compte également de la conformité du projet aux conditions et principes du FEM.

La section relative au suivi des processus du projet, à la gestion adaptative et aux leçons à retenir fournit des informations sur les modalités selon lesquelles les décisions sont prises au sein du projet ainsi que sur la façon dont sont abordés les difficultés et les obstacles s'opposant à la réussite du projet.

Phase de démarrage du projet

77. Un atelier de démarrage du projet sera tenu avec toute l'équipe du projet, les homologues gouvernementaux concernés, les partenaires de cofinancement, le bureau de pays du PNUD et des représentants de l'Unité régionale de coordination du PNUD-FEM ainsi que du siège du PNUD-FEM selon qu'il conviendra.

78. L'un des objectifs fondamentaux de cet atelier est d'aider l'équipe du projet à bien comprendre les buts et objectifs du projet et à s'approprier le projet, ainsi qu'à mener à bien l'élaboration du premier programme de travail annuel sur la base de la matrice du cadre logique du projet. Il s'agira ici d'examiner le cadre logique (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), d'y apporter des détails complémentaires selon qu'il sera nécessaire et, sur ces bases, d'établir sous sa forme définitive le Programme de travail annuel (PTA) contenant des indicateurs de performance précis et mesurables, compte tenu des résultats escomptés du projet.

79. L'atelier de démarrage vise en outre : i) à présenter au personnel du projet *l'équipe élargie* du PNUD-FEM qui apportera son appui à la mise en œuvre du projet, notamment le personnel du bureau de pays et de l'Unité de coordination régionale (UCR); ii) à préciser dans le détail, les rôles, les services de soutien et les responsabilités complémentaires du personnel du bureau de pays du PNUD et de l'UCR par rapport à l'équipe du projet; iii) à présenter un exposé détaillé des exigences du PNUD-FEM en matière de rapports et de suivi et évaluation (S&E), l'accent étant mis tout particulièrement sur le Rapport d'état d'avancement du projet (PIR) et ses documents connexes, le Rapport annuel du projet (APR), les réunions d'examen tripartites, ainsi que l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale. L'atelier de démarrage offrira également l'occasion d'informer l'équipe du projet sur la planification budgétaire, les examens budgétaires et les révisions obligatoires à apporter au budget des projets.

80. L'atelier de démarrage permettra aussi à toutes les parties de comprendre leur rôle, leurs fonctions et leurs responsabilités dans le cadre des structures décisionnelles du projet et d'être pleinement informées des lignes de compte rendu, des voies de communication et des mécanismes de résolution des conflits. Les termes de référence du personnel du projet et les structures décisionnelles seront réexaminés, selon qu'il sera nécessaire, aux fins de préciser

clairement les responsabilités qui incombent à chacune des parties durant la phase de mise en œuvre du projet.

81. Le Rapport de démarrage du projet sera rédigé dès l'atelier de démarrage terminé et il devra être soumis dans un délai de trois mois au plus tard après cet atelier.

ii) Responsabilités et activités de suivi

82. Un calendrier détaillé des réunions d'examen du projet sera établi par la direction du projet, en consultation avec les partenaires d'exécution et les représentants des parties prenantes, et inclus dans le Rapport de démarrage du projet. Ce calendrier précisera : i) les cadres temporels prévus pour les réunions tripartites et les réunions du Comité de pilotage, et ii) les activités de suivi et évaluation ayant trait au projet.

83. Le suivi au quotidien de l'avancement du projet sera confié au coordonnateur du projet, qui l'appréciera par rapport au Programme de travail annuel et à ses indicateurs. L'équipe du projet, informera le bureau de pays du PNUD de tout retard ou de toute difficulté survenant au cours de la mise en œuvre, de manière à ce que des mesures correctives appropriées et opérantes puissent être prises en temps utile.

84. Lors de l'atelier de démarrage et en consultation avec toute l'équipe du projet ainsi qu'avec l'appui du bureau de pays du PNUD et l'assistance de l'Unité de coordination régionale (UCR) du PNUD-FEM, le coordonnateur du projet et le conseiller technique régional du PNUD-FEM affineront les indicateurs d'avancement et de performance/impact du projet. Au cours de cet atelier, des cibles spécifiques pour les indicateurs d'avancement de la première année ainsi que leurs moyens de vérification seront définis. Ces paramètres, qui seront inclus dans le Programme de travail annuel, seront utilisés pour déterminer si la mise en œuvre progresse à la vitesse prévue et dans la bonne direction. Les organismes d'exécution locaux assisteront eux aussi à l'Atelier de démarrage au cours duquel il sera formulé une vision commune des objectifs généraux du projet. Les cibles et indicateurs relatifs aux années suivantes seront définis à une fréquence annuelle, dans le cadre des processus d'évaluation et de planification internes entrepris par l'équipe du projet.

85. Les indicateurs d'impact ayant trait aux avantages mondiaux seront mesurés conformément aux calendriers définis lors de l'Atelier de démarrage. Ces mesures seront effectuées dans le cadre de contrats de sous-traitance ou de contrats cadres avec des institutions appropriées (par exemple, le couvert végétal au moyen d'analyse d'images satellitaires ou les populations d'espèces clés par des inventaires) ou par des études spécifiques qui seront incluses dans les activités du projet (par exemple, la mesure des avantages relatifs au carbone provenant de l'accroissement de l'efficacité énergétique des foyers) tels que des enquêtes sur les activités de renforcement des capacités ou des prélèvements périodiques d'échantillons pour la sédimentation, par exemple.

86. Le suivi périodique de l'avancement du projet sera effectué par le bureau de pays du PNUD au moyen de réunions trimestrielles, ou plus fréquentes s'il y a lieu, avec l'auteur du projet. Ceci permettra aux parties de repérer les problèmes éventuels susceptibles de survenir au cours de la mise en œuvre du projet et d'y remédier en temps utile pour assurer la bonne marche des activités.

87. Le bureau de pays du PNUD et l'UCR du PNUD-FEM, selon qu'il conviendra, procéderont à des visites des sites du projet sur des bases annuelles ou plus fréquemment s'il y a lieu selon le calendrier détaillé consigné dans le Rapport de démarrage / Programme de travail annuel du projet afin d'évaluer directement l'avancement des activités. Les représentants de ces entités pourront être accompagnés de tout autre membre du Comité de pilotage du projet, ainsi que le comité en décidera. Un Rapport de visite sur le terrain sera élaboré par le bureau de pays et diffusé, au plus tard dans le mois qui suit la visite, à l'équipe du projet, à tous les membres du CPP et au PNUD-FEM.

88. *Le suivi annuel* du projet sera effectué par le biais de *l'examen tripartite (TPR)*, qui est la réunion de plus haut niveau des parties directement associées à la mise en œuvre du projet. Le projet fera l'objet d'un examen tripartite (TPR) au moins une fois par an, la première de ces réunions ayant lieu au cours des 12 premiers mois suivant le démarrage effectif du projet. L'auteur du projet établira un Rapport annuel du projet (APR) et le soumettra au bureau de pays du PNUD et à l'UCR du PNUD-FEM pour examen et commentaire, au plus tard deux semaines avant la réunion tripartite.

89. L'APR constituera l'un des documents fondamentaux qui sera examiné lors de la réunion tripartite. L'auteur du projet présentera ce rapport à la réunion, où il exposera les problèmes et les recommandations de politiques sur lesquelles il appartiendra aux participants à la réunion de décider. Il informera également les participants de tout accord conclu par les parties prenantes au cours de l'élaboration du rapport annuel sur la façon de résoudre les problèmes opérationnels. Il pourra également être procédé, en tant que de besoin, à des examens distincts de chaque composante du projet.

Examen tripartite final (TTR)

90. L'examen tripartite final a lieu au cours du dernier mois d'activité du projet. L'auteur du projet est responsable de l'élaboration du Rapport final, qu'il soumet au bureau du pays du PNUD et à l'UCR du PNUD-FEM. Ce rapport forme la base des débats de la réunion de TTR et il doit être élaboré sous forme préliminaire au moins deux mois avant la réunion de TTR pour que les participants aient le temps de l'examiner. Le TTR porte sur la mise en œuvre du projet dans son ensemble, une attention toute particulière étant accordée à la question de savoir si le projet a atteint les objectifs visés et contribué à la réalisation de l'objectif environnemental global. Il est déterminé lors de la réunion si d'autres mesures sont nécessaires, notamment pour assurer la durabilité des résultats du projet; la réunion de TTR permet également de dégager les leçons à retenir et de favoriser leur prise en compte dans d'autres projets en cours de mise en œuvre ou de formulation.

91. Les participants à l'examen tripartite n'ont pas le pouvoir de suspendre les décaissements si les performances du projet ne sont pas conformes aux jalons établis. Ces jalons sont définis lors de l'Atelier de démarrage, d'après les taux d'exécution et les évaluations quantitatives de l'obtention des produits.

iii) Rapports de suivi du projet

92. Le coordonnateur du projet, en conjonction avec l'équipe étendue du PNUD-FEM, sera chargé d'élaborer et de soumettre les rapports suivants qui constituent des composantes

du processus de suivi du projet. Les documents a) à f) sont obligatoires et ont trait strictement au suivi, alors que les documents g) à h) ont des fonctions plus larges et que leur fréquence et leur nature sont spécifiques du projet et devront être définies tout au long de la mise en œuvre.

a) *Rapport de démarrage (IR)*

93. Un Rapport de démarrage du projet doit être élaboré et soumis au plus tard dans les 3 mois qui suivront l'Atelier de démarrage. Il comprendra un programme de travail annuel détaillé pour la première année subdivisée en trimestres et reprenant les activités du projet, ainsi que les indicateurs de progrès qui guideront la mise en œuvre du projet au cours de la première année. Le Programme de travail comprendra les dates spécifiques des visites du projet sur le terrain, des missions d'appui du bureau du PNUD de pays ou de l'Unité de coordination régionale (UCR) ou de consultants, ainsi que le calendrier des réunions des structures décisionnelles du projet. Le rapport inclura aussi le budget détaillé du projet pour la première année complète de mise en œuvre du projet; il sera préparé sur la base du Programme annuel de travail et il comprendra toutes les dispositions de suivi-évaluation requises aux fins de mesurer efficacement la performance du projet au cours de la période de 12 mois considérée.

94. Le rapport de démarrage comprendra aussi un texte détaillé sur les rôles institutionnels, les responsabilités, les actions de coordination et les mécanismes de rétro-information des partenaires du projet. Il y sera inclus en outre une section consacrée aux progrès réalisés dans la mise en place du projet et les activités de démarrage et à une mise à jour sur les changements éventuels des circonstances extérieures qui sont susceptibles d'affecter la mise en œuvre du projet.

95. Une fois finalisé, après qu'il aura fait l'objet d'un examen par le bureau de pays du PNUD et par l'Unité de coordination régionale du PNUD-FEM, le rapport sera communiqué aux partenaires de contrepartie du projet qui disposeront d'une période d'un mois pour émettre des commentaires ou des questions.

b) *Rapport annuel du projet (APR)*

96. L'APR est un document exigé par le PNUD qui est un instrument de supervision, de suivi et de gestion du projet au niveau central, fonctions qui incombent au bureau de pays du PNUD. C'est un rapport d'auto évaluation soumis par la direction du projet au bureau de pays, qui contribue au processus de rapports de ce bureau et au ROAR ainsi qu'un document clé aux fins de l'examen tripartite du projet. L'APR doit être élaboré tous les ans, avant la réunion d'examen tripartite, pour refléter les progrès accomplis dans l'exécution du Programme de travail du projet et pour évaluer la performance du projet et ses contributions à l'obtention des résultats escomptés par ses produits et ses travaux en partenariat. Le projet devra rapporter sur une base annuelle sur l'atteinte des indicateurs obligatoires et de quelques indicateurs facultatifs contenus dans la brochure « Suivi, évaluation et production de rapports pour la gestion durable des sols dans les PMA et les PEID ». Un premier rapport APR sera produit au démarrage du projet et constituera la situation de référence pour le projet (Conf. Brochure de Suivi Evaluation – Chapitre 2-Section 2). Par la suite, le projet devra soumettre avant le 1^{er} juillet de chaque année un APR.

97. Le format de l'APR est souple, mais le rapport doit comporter les éléments suivants :
- Une analyse de la performance du projet au cours de la période considérée, y inclus notamment les produits obtenus et, si possible, des informations sur le statut du résultat global
 - Les contraintes ayant fait obstacle aux progrès en vue de l'obtention des résultats et leurs raisons
 - Les trois (au maximum) grandes contraintes s'opposant à l'obtention des résultats
 - Le Programme de travail annuel et les rapports de dépenses
 - Les leçons à retenir
 - Des recommandations claires sur les orientations futures pour résoudre les problèmes clés s'opposant aux progrès

c) *Rapport d'état d'avancement du projet (PIR)*

98. Le PIR est devenu un instrument essentiel de gestion et de suivi pour les responsables des projets et il constitue le principal mécanisme pour dégager les leçons à retenir des projets en cours. Après que le projet a été mis en oeuvre pendant un an, un Rapport d'état d'avance du projet (PIR) doit être élaboré par le bureau de pays avec les responsables du projet. Le PIR doit être établi au 15 juillet au plus tard, avant la TPR dans toute la mesure du possible, pour qu'il puisse faire l'objet de débats lors de la réunion, ce qui aura pour résultat un PIR approuvé par le projet, l'agent d'exécution, le bureau de pays du PNUD et l'UCR.

99. Les différents PIR sont recueillis, examinés et analysés par l'UCR qui les transmet ensuite aux groupes des domaines thématiques au siège du PNUD-FEM. Les groupes des domaines thématiques, appuyés par le Groupe de S-E du PNUD-FEM, analysent les PIR relevant de leur compétence, par thème et par région, pour en dégager des résultats et des leçons communs. Le conseiller technique principal et le conseiller technique régional jouent un rôle clé dans cette synthèse.

d) *Rapports d'avancement trimestriels*

100. De courts rapports décrivant dans leurs grandes lignes les progrès réalisés doivent être fournis sur une base trimestrielle au bureau de pays du PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM par l'équipe du projet.

e) *Rapports thématiques périodiques*

101. Lorsque le PNUD, le PNUD-FEM ou le partenaire d'exécution le demandent, l'équipe de projet élabore des rapports thématiques spécifiques, portant sur des questions ou des domaines d'activité spécifiques. La demande de rapport thématique est communiquée par le PNUD à l'équipe de projet par écrit et elle indique clairement la question ou les activités devant faire l'objet du rapport. Ces rapports thématiques peuvent servir à dégager des leçons, à exercer une supervision spécifique dans des domaines clés ou à assurer la bonne marche du projet en évaluant les obstacles et les difficultés et en définissant les moyens de les surmonter. Il est demandé au PNUD de maintenir à un minimum ses demandes de rapports thématiques et, lorsque de tels rapports sont nécessaires, d'accorder à l'équipe du projet des délais d'élaboration raisonnables.

f) *Rapport final du projet*

102. Au cours des trois derniers mois de la mise en œuvre du projet, l'équipe de projet préparera le Rapport final du projet. Ce document complet résume toutes les activités, toutes les réalisations et tous les produits du projet, les leçons à retenir, les objectifs atteints ou non, les structures et systèmes mis en place, etc. Il présente ainsi l'image définitive des activités du projet au cours de sa mise en œuvre. Il émet également des recommandations concernant les mesures supplémentaires éventuelles devant être prises pour assurer la durabilité et la reproductibilité des activités du projet.

g) *Rapports techniques*

103. Les rapports techniques sont des documents détaillés couvrant des domaines d'analyse spécifiques ou des sujets scientifiques en rapport avec le projet. Dans le Rapport de démarrage, l'équipe du projet dresse une liste préliminaire des rapports énonçant en détail les rapports techniques qui devront être établis sur les domaines clés d'activité au cours de la mise en œuvre du projet, ainsi que les dates de remise provisoires. Cette liste est révisée actualisée progressivement, selon qu'il convient, et incluse dans les Rapports annuels du projet. Les rapports techniques peuvent également être élaborés par des consultants extérieurs; ils devraient fournir des analyses complètes et spécialisées s'inscrivant dans des domaines de recherche clairement définis, du ressort du projet et de ses sites. Ces rapports techniques représenteront, selon qu'il sera approprié, des contributions de fond à des thèmes spécifiques et ils serviront à diffuser les informations pertinentes et les pratiques optimales aux niveaux local, national et international.

h) *Publications du projet*

104. Les publications du projet constitueront un moyen essentiel pour cristalliser et diffuser les résultats et accomplissements du projet. Ces publications peuvent être des textes de nature scientifique ou informationnelle ayant pour sujet les activités et accomplissements du projet et étant présentés sous forme d'articles de journaux, de publications multimédias, etc. Elles peuvent être fondées sur les rapports techniques, selon la pertinence ou la valeur scientifique de ceux-ci, ou être des résumés ou des compilations de rapports techniques et d'autres activités de recherche. L'équipe du projet déterminera si certains des rapports techniques méritent d'être publiés en bonne et due forme et, en consultation avec le PNUD, le gouvernement et les parties prenantes appropriées, planifiera leur production et leur publication selon un format cohérent et reconnu. Des ressources du projet devront être définies et allouées aux fins de ces activités selon qu'il sera approprié et compte tenu des dimensions du budget du projet.

iv) *Évaluations indépendantes*

105. Le projet fera l'objet d'au moins deux évaluations indépendantes extérieures, à savoir :

Évaluation à mi-parcours

106. Une évaluation à mi-parcours indépendante sera menée à la fin des 18 premiers mois de mise en œuvre. Elle aura pour objet de déterminer les progrès accomplis dans l'obtention des résultats du projet et, s'il y a lieu, de formuler des mesures correctives. Elle portera principalement sur l'efficacité et l'efficacités de la mise en œuvre et sur le respect des

calendriers établis, mettra en évidence les questions exigeant des décisions et des actions et présentera les leçons initiales à retenir concernant la conception, la mise en œuvre et la gestion du projet. Les constats de cet examen seront reflétés dans des recommandations émises en vue d'améliorer la mise en œuvre au cours de la seconde moitié du projet. L'organisation, les termes de référence et la date de l'évaluation à mi-parcours seront arrêtés après consultation entre les parties concernées par le descriptif de projet. Les termes de référence de l'évaluation à mi-parcours seront élaborés par le bureau de pays du PNUD sur la base d'orientations fournies par l'Unité de coordination régionale et le siège du PNUD-FEM.

Évaluation finale

107. Une évaluation finale indépendante sera menée trois mois avant la réunion d'examen tripartite final du projet. Elle portera sur les mêmes points que l'évaluation à mi-parcours. Elle examinera également les impacts et la durabilité des résultats du projet, et notamment la contribution de celui-ci au renforcement des capacités et à l'obtention des buts environnementaux mondiaux. L'évaluation finale devrait également contenir des recommandations concernant les activités futures de suivi. Les termes de référence de cette évaluation seront élaborés par le bureau de pays du PNUD sur la base d'orientations fournies par l'Unité de coordination régionale et le siège du PNUD-FEM.

v) Clause d'audit

108. Le Gouvernement fournira périodiquement au Représentant résident du PNUD des Etats certifiés des finances du projet, ainsi qu'un rapport d'audit annuel des fonds relatifs au financement du PNUD et du PNUD-FEM suivant les procédures établies dans les Manuels de programmation et des finances du PNUD. Les audits seront conduits par l'auditeur public reconnu par le gouvernement ou par un auditeur privé engagé par le gouvernement.

vi) Apprentissage et partage des connaissances

109. Les résultats du projet seront diffusés dans la zone d'intervention du projet et au-delà par l'entremise de plusieurs réseaux et forums de partage de l'information en place. En outre :

- ◆ Le projet participera, selon qu'il sera pertinent et approprié, aux réseaux établis sous l'égide du PNUD-FEM à l'intention des cadres participant à des projets qui présentent des caractéristiques communes. Le PNUD-FEM établira un certain nombre de réseaux axés notamment sur la gestion intégrée des écosystèmes, l'écotourisme, la cogestion, etc., opérant principalement sur la base de plates-formes électroniques.
- ◆ Le projet identifiera, selon qu'il sera pertinent et approprié, les réseaux scientifiques, à base de politiques et autres dont sa mise en œuvre est susceptible de bénéficier par le biais de la communication de leçons à retenir et il y participera.

110. Le projet identifiera, analysera et partagera les leçons à retenir susceptibles d'être utiles dans la conception et la mise en œuvre de futurs projets analogues. L'identification et l'analyse des leçons est un processus continu et la communication de ces leçons constitue l'une des contributions centrales du projet, cette communication devant avoir lieu au moins une fois par période de 12 mois. Le PNUD-FEM précisera le format selon lequel ces leçons

doivent être présentées et aidera l'équipe du projet à classer et à documenter les leçons à retenir. Il faudra, à cette fin, allouer un certain pourcentage des ressources du projet pour appuyer ces activités.

Tableau 2 : Budget et plan de suivi et évaluation

Type d'activité de suivi et évaluation	Principale entité responsable	Budget (en \$EU)	Calendrier
Atelier de démarrage	- Équipe du projet - Bureau de pays du PNUD / PNUD-FEM	3 000	Dans les deux mois après le démarrage du projet
Rapport de démarrage	Équipe du projet, Bureau de pays du PNUD	0	À la fin de l'atelier de démarrage
Rapport annuel et Examen de l'état d'avancement du projet (PIR)	Équipe du projet - Bureau de pays du PNUD - PNUD-FEM	0	Chaque année
Examen tripartite et rapport	Partenaires : - Gouvernement - Bureau de pays du PNUD - Équipe du projet - UCR/PNUD-FEM	0	Chaque année, après réception du rapport annuel
Rapports des réunions du Groupe exécutif	- Coordonnateur - Bureau de pays du PNUD	0	Après l'atelier de démarrage, et subséquemment au moins une fois par an
Rapports d'avancement périodiques	Équipe du projet	0	À déterminer par l'équipe du projet et le bureau de pays du PNUD
Évaluation à mi-parcours	- Comité de pilotage de la CNULD - Équipe du projet - Bureau de pays du PNUD, UCR/PNUD-FEM - Consultants extérieurs - FAO	15 000*	À mi-chemin de la mise en œuvre du projet.
Évaluation finale	- Comité de pilotage de la CNULD - Équipe du projet - Bureau de pays du PNUD, UCR/PNUD-FEM - FAO	15 000*	Durant le trois dernier mois du projet
Rapport final	- Équipe du Comité de pilotage de la CNULD - Bureau de pays du PNUD - Consultants extérieurs - FAO	0	Au moins un mois avant la fin du projet
Leçons à retenir	- Comité de pilotage de la CNULD - Équipe du projet - UCR/PNUD-FEM	10 000	Chaque année
Audit	- Bureau de pays du PNUD - Équipe du projet	4 000	Chaque année
Rapports techniques	▪ Équipe du projet ▪ Consultant si nécessaire	7 000	À déterminer par l'équipe du projet et le bureau de pays du PNUD
Visites sur le terrain	▪ Bureau de pays du PNUD ▪ PNUD-FEM ▪ MNREM UGP ▪ Représentants du Gouvernement	9 000	Chaque année
TOTAL GÉNÉRAL <i>Temps de l'équipe du projet et du personnel du PNUD et les dépenses de déplacements/voyages non compris.</i>		<u>63 000</u>	

* L'appui pour ces coûts est demandé à la FAO en tant qu'assistance technique = financement en nature.

SECTION II : CADRE STRATÉGIQUE DES RÉSULTATS

CADRE LOGIQUE DU PROJET

But : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations humaines.					
Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables			Sources de vérification	Risques et hypothèses
Objectif	Indicateurs	Situation de référence	Cible		
Objectif du projet : <i>Renforcer l'instauration d'un environnement favorable à la gestion durable des terres tout en assurant un appui participatif à large base au processus en RCA</i>	Le PAN/LCD est officiellement approuvé par le gouvernement et largement distribué aux institutions et acteurs	Le Plan d'action n'est pas élaboré	Le document du PAN approuvé officiellement sera disponible à la fin du 12e mois du projet	Document du PAN Document d'approbation du Gvt Rapport des ateliers Rapports du Gvt Rapports du projet Exemplaires du PAN disponibles au niveau des acteurs	Les fonds nécessaires à la mise en œuvre du projet sont disponibles Il y a une volonté de changer de la part du Gouvernement
	Les agents de l'Etat et des ONGs ont les capacités pour la mise en œuvre d'activités efficaces de GDT. Les communautés pilotes sont en mesure d'adopter les bonnes pratiques de GDT.	Les institutions, le personnel et les utilisateurs locaux des ressources ne possèdent pas les connaissances qu'exige une GDT efficace.	Au moins 8 séances de formation (180 participants au total) pour le personnel gouvernemental, les dirigeants des communautés rurales et les membres des comités de gestion des ressources sont tenus au cours de l'exécution du projet	Modules de formation Rapports de formation Rapports d'évaluation de projets	Processus d'approbation rapide de la part du Gouvernement La situation politique, économique et sociale reste stable
	Les questions de gestion des terres sont prises en compte dans les plans stratégiques, les politiques et les programmes de développement	Les questions de GDT ne sont pas intégrées dans les systèmes de développement	La GDT est intégrée dans au moins un document de planification/politique national à la fin de l'année 2 et dans un document supplémentaire à la fin de l'année 3.	Documents du Gouvernement Documents de politiques sectorielles Rapports de projets	
	Un Plan d'investissement à moyen terme est adopté et les ressources nécessaires sont identifiées et mobilisées.	Les activités de GDT en cours ne sont pas fondées sur un plan d'investissement	Un portefeuille de projets de GDT, avec au minimum des sommaires de 4 projets de GDT, sera élaboré et les financements relatifs à au moins 3 d'entre eux seront acquis ou en cours de négociation au milieu de l'année 3	Le Plan d'investissement Documents du Gouvernement Rapports des ateliers Correspondance avec les bailleurs de fonds Lettre d'engagement des donateurs	

But : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations humaines..					
Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Résultat 1 : La politique et la stratégie pour la gestion durable des terres sont mises en œuvre	Le PAN est finalisé et validé par le Gouvernement	Le PAN n'est pas encore un document de politique du gouvernement	Le PAN est validé par le gouvernement au 9e mois du projet	Document du PAN Documents du Gvt Rapports du présent projet	Appui politique pour l'intégration de la GDS dans le plan national de développement
	Le PAN est diffusé et son contenu est expliqué aux partenaires	Les parties prenantes ne connaissent pas le contenu du PAN.	Au moins 600 exemplaires du PAN sont distribués aux parties prenantes	Plan de distribution Rapports de projet	La stabilité institutionnelle, sociale et politique est maintenue dans le pays
	Les procédures de terrain et le calendrier de mise en œuvre des activités prioritaires du PAN sont définis et appliqués	Le PAN n'est pas utilisé actuellement en tant qu'instrument de politique ou de planification	Un plan de mise en œuvre du PAN est établi au 15e mois et mis à jour tous les ans	Plan de travail des départements ministériels concernés Documents du présent projet MSP	Les fonds sont mis à disposition en temps utile
	Un mécanisme de suivi et évaluation du PAN est mis en place	Il n'y a pas de S&E des activités de GDT dans le pays	Un plan de S&E du PAN est élaboré au 12e mois et appliqué pendant toute la durée du projet	Documents de S&E concernant le PAN Documents de projet	Les procédures et formalités administratives ne ralentissent pas les activités du projet
Résultat 2 : Les capacités en gestion durable des terres (GDT) sont renforcées.	La Cellule nationale de gestion durable des terres (CNGDT), partenariat inter-institutions, est mise en place et fonctionnelle	Il y a très peu de dialogue entre les institutions concernant la GDT Il n'y a pas de mécanisme efficace de coordination.	La CNGDT est établie officiellement (12e mois); ses membres sont formés (15e mois et 24e mois); elle a un mandat officiel clairement énoncé et elle est dotée de moyens logistiques (24 ^e mois). La CNGDT a une feuille de route en place au 24e mois du projet	Document officiel Rapport de formation Rapports de projet Rapports de la CNGDT Feuille de route, contributions, comptes rendus, etc., de la CNGDT	La situation sociopolitique est suffisamment stable Implication et coordination efficace de l'équipe de gestion du projet

But : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations humaines..

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
	Les agents des services officiels sont formés à la GDT et possèdent de bonnes connaissances des outils novateurs disponibles pour la GDT, tels que les outils de S&E et de GDT participative	Faiblesse des capacités des services officiels à répondre aux besoins de GDT de la population	Au moins 60 agents des services gouvernementaux sont formés à la GDT et aux approches et techniques de S&E (au 12e mois) et aux méthodes participatives de GDT et de planification (au 18e mois). Chaque agent formé organise au moins une séance de formation au niveau préfectoral au plus tard à la fin de la 2e année	Rapports de projet Modules de formation Rapports des formateurs Formulaire d'évaluation Rapports de suivi de projet	Tous les partenaires au développement sont engagés L'intérêt des communautés se maintient
	Les communautés pilotes sont mieux informées de la GDT et ont commencé à élaborer des plans locaux de GDT	La population manque de dirigeants possédant des connaissances sur les aspects techniques et organisationnels de la GDT	Un plan de formation des 6 communautés pilotes est établi à la fin de la 1ère année Six (6) séances de formation sont organisées dans les communautés pilotes à la fin du 18e mois Trois (3) visites d'échange sont organisées pour les communautés pilotes à la fin du 24e mois Au moins 4 des 6 communautés pilotes ont des plans préliminaires de GDT à la fin du projet	Plan de formation Rapports de projet Modules et rapports de formation Rapports de projet Rapports d'activité et évaluations Plans préliminaires de GDT	
	Des outils, guides et manuels pour le renforcement des capacités et l'intégration des sujets spécifiques en GDT sont élaborés	L'information nécessaire n'est pas disponible	1 manuel de GDT est élaboré à la fin du 36e mois	Manuel de GDT Rapports de projet	

But : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations humaines..					
Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
			5 fiches techniques sur les pratiques de GDT les plus appropriées sont élaborées à la fin du 24e mois 1 guide sur les approches participatives et décentralisées de la GDT en RCA est élaboré à la fin du 24e mois	Fiches techniques Rapports de projet Guide Rapports de projet	
	Des réseaux de partage des connaissances sont établis	Il n'existe pas de système efficace de partage de l'information	Un réseau réunissant les ONG nationales actives dans le domaine de la GDT est établi et actif au 36e mois	Rapports du réseau Rapports de projet	
Résultat 3 : La GDT est harmonisée et intégrée dans les politiques et programmes nationaux	Un programme de sensibilisation national axé sur des événements nationaux, régionaux et locaux est élaboré et mis en œuvre	La population centrafricaine n'a pas conscience de l'importance de la GDT	Un ensemble de matériels de sensibilisation à la GDT est élaboré pour 1) les acteurs de niveau national et régional au 12e mois, et 2) les acteurs de niveau local au 15e mois. Une campagne nationale de sensibilisation est organisée au 15e mois et des séances pilotes locales sont tenues au 18e mois Des séances de suivi de la sensibilisation sont tenues dans les communautés pilotes chaque année du projet	Copie des matériels de sensibilisation Rapports de projet Plan de campagne Rapport de sensibilisation Rapports de projet Rapport de projet Rapports des séances	Situation sociopolitique relativement stable Disponibilité des fonds Volonté de coopérer de la part des diverses institutions Système de partage d'information élaboré Système efficace de suivi-évaluation en place

But : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations humaines..

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
	Un cadre juridique national pour la GDT est en cours d'élaboration	Les lois relatives à l'utilisation des terres et des ressources ne sont pas appliquées, sont vétustes ou font défaut.	<p>Un examen diagnostique global est mené au cours de la 1ère année pour tous les secteurs concernés</p> <p>Des propositions d'intégration des questions de GDT dans au moins 3 textes juridiques ou politiques clés sont rédigées au 24e mois; au moins 2 de ces textes proposés sont soumis au gouvernement national au 27e mois; les changements proposés ont fait l'objet de débats et ont été approuvés lors d'un forum national pour au moins 1'un des textes juridiques au 36e mois</p> <p>Une loi nationale de GDT est proposée au 30e mois et la proposition fait l'objet de débats lors d'un forum national au 36e mois</p>	<p>Comptes rendus des réunions Rapport d'étude Rapports de projet</p> <p>Textes proposés Rapport du forum Comptes rendus des réunions Rapports de projet</p> <p>Projet de loi sur l'intégration de la GDT Rapports de projet</p>	
	Les principes de la GDT et les priorités du PAN sont intégrés dans les stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels visant à la réalisation des OMD	<p>L'intégration avec appui de la législation est faible</p> <p>Il n'existe de processus permettant la prise en compte des questions de GDT</p>	<p>L'intégration des questions de GDT dans deux stratégies nationales de développement clés (l'une étant le DSRP) commencent au démarrage du projet et est achevée au 24e mois</p>	<p>documents Gouvernement Rapports de projet</p> <p>Documents de politique Rapport de projet</p>	

But : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations humaines..					
Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Résultat 4 : Le plan d'investissement à moyen terme est élaboré et les ressources sont mobilisées	Un plan d'investissement à moyen terme pour la GDT est élaboré	Il n'existe pas de plan d'investissement pour la GDT Il existe un plan d'investissement à moyen terme pour l'agriculture	Un plan d'investissement, élaboré avec la participation effective de tous les bailleurs de fonds et de tous les bénéficiaires, est approuvé au 24e mois Les fiches de 5 projets prioritaires sont élaborées au 30e mois et approuvées au 33e mois	Rapport d'atelier Document énonçant les besoins d'action et d'appui financier Rapport du forum des bailleurs de fonds	Soutien politique effectif en faveur des interventions Le Gouvernement et les bailleurs de fonds sont prêts à financer les interventions La planification des activités est respectée
	Un cadre de partenariat est établi entre le gouvernement, les communautés et les bailleurs de fonds pour la mise en œuvre du Plan d'investissement à moyen terme et de mobilisation de ressources	Il n'y a pas de fonds pour accompagner le plan d'investissement Il n'existe pas de système ou de mécanisme pour faciliter les interventions	Un atelier de validation des notes conceptuelles a été tenu au 30e mois Des réunions de donateurs sont organisées régulièrement au cours de la 2e et de la 3e année Au moins 10 % du financement du PIMT sont engagés avant la fin du projet	Plan d'investissement Notes conceptuelles Rapport d'atelier Comptes rendus des réunions des bailleurs de fonds Lettres d'engagement	
	Un système de S&E pour la mise en œuvre du PIMT est mis en place et utilisé	Il n'existe pas de plan d'investissement ni de plan de S&E	Le Plan de S&E du Plan d'investissement à moyen terme pour la GDT est mis en œuvre pendant toute la durée du projet et mis à jour sur des bases annuelles	Rapports de S&E Rapports des réunions des donateurs Rapports du gouvernement	

But : Contribuer à l'atténuation de la dégradation des terres par un renforcement des capacités institutionnelles et individuelles ainsi que par l'intégration de la gestion durable des terres dans les stratégies nationales de développement en vue d'améliorer les conditions de vie des populations humaines..

Résultats	Indicateurs	Situation de référence	Cible	Sources de vérification	Risques et hypothèses
Résultat 5 : Un système de gestion adaptative et d'apprentissage adaptatif est mis en place	Tous les effets escomptes sont atteints	Pas d'activités en cours	Le projet est géré de manière efficiente et efficace	Documents et rapports de projet Évaluations à mi-parcours et finales	L'équipe de gestion du projet a l'esprit ouvert et est disposé à apprendre de l'expérience
	Tous les rapports de suivi-évaluation du projet sont produits, les audits annuels sont effectués	Pas d'activités en cours	Tous les rapports de suivi ont été établis : Rapports d'activité trimestriels, rapports de visites de projets, rapports financiers, rapports d'activités, PIR, évaluation à mi-parcours, évaluation finale, etc.	Rapports de suivi Rapports Atlas et rapports d'exécution	Les tâches de chacun des intervenants du projet sont bien définies
	Les leçons apprises sont documentées et diffusées	Pas d'activités en cours	Les leçons importantes sont recueillies et publiées	Documents techniques Rapports de projet	Le Gouvernement et le PNUD-FEM fournissent un appui opportun et continu

PLAN D'ACTIVITE ET CALENDRIER

Produits	Activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
1.1 : Le Plan d'action national pour la lutte contre la désertification (PAN/LCD) est finalisé et approuvé par le Gouvernement	<i>1.1.1 : Identifier et former les personnes ressources</i>												
	<i>1.1.2 : Collecter des données et informations pertinentes</i>												
	<i>1.1.3 : Organiser des ateliers régionaux</i>												
	<i>1.1.4 : Organiser un atelier national</i>												
	<i>1.1.5 : Elaborer le document du PAN</i>												
	<i>1.1.6 : Organiser un atelier de validation du document du PAN</i>												
	<i>1.1.7 : Soumettre le PAN au gouvernement pour approbation</i>												
1.2 : Des exemplaires du PAN/LCD sont disponibles au niveau des acteurs	<i>1.2.1 : Produire des copies du PAN pour les diffuser</i>												
	<i>1.2.2 : Dresser une liste de diffusion du PAN et s'en servir</i>												
	<i>1.2.3 : Organiser un atelier pour informer le public sur le PAN</i>												
1.3 : Un plan de S&E du PAN est élaboré et mis en application.	<i>1.3.1 : Concevoir et approuver une feuille de route pour l'exécution du PAN</i>												
	<i>1.3.2 : Appliquer la feuille de route sur 3 ans en l'actualisant tous les ans</i>												
2.1 : La Cellule nationale de gestion durable des terres (CNGDT) est mise en place et fonctionnelle	<i>2.1.1 : Mettre en place la cellule GDT</i>												
	<i>2.1.2 : Développer les TDRs et le mandat de la cellule</i>												
	<i>2.1.3 : L'arrête de création de la cellule est signé et publié</i>												
	<i>2.1.4 : assurer le suivi des programmes et projets en cours et l'intégration de la GDT dans les stratégies de développement durable sectorielles</i>												

Produits	Activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
	<i>et nationales</i>												
2.2 : Les agents Gouvernementaux et ceux des ONGs sont formés a la GDT et ont la maîtrise des outils innovants.	<i>2.2.1 : Faire appel l'expertise international pour une évaluation des besoins en formation</i>												
	<i>2.2.2 : Former les agents de l'Etat, et particulièrement les membres de la cellule</i>												
	<i>2.2.3 : Former le personnel technique des ONG en méthodes de planification participative</i>												
2.3 : Des programmes de formation et sensibilisation des communautés pilotes sont élaborés et mis en œuvre.	<i>2.3.1 : Evaluer les besoin en formation</i>												
	<i>2.3.2 Concevoir le programme de sensibilisation et développer des outils</i>												
	<i>2.3.3 Mettre en œuvre le programme de sensibilisation</i>												
	<i>2.3.4 : Recueillir, examiner et analyser les instruments, guides et manuels existants sur le sujet</i>												
	<i>2.3.5 : Adapter les instruments aux spécificités de la situation de la RCA et aux réalités de ses ressources naturelles</i>												
	<i>2.3.6 : former les représentants des communautés pilotes aux aspects techniques, financiers et organisationnels de la GDT</i>												
3.1: Les textes juridiques et politiques relatifs la GDT sont passés en revue	<i>3.1.1:lister tous les principaux textes juridiques et décrets existants et analyser le contenu</i>												
	<i>3.1.2 vérifier leur applicabilité par rapport aux principes de la GDT</i>												
3.2: Un texte juridique relative à l'intégration de la GDT est proposé et approuvé par le gouvernement	<i>3.2.1: Proposer des amendements et des révisions pour tenir compte de la GDT</i>												
	<i>3.2.2. Soumettre au Gouvernement pour approbation</i>												
	<i>3.2.3: diffuser les textes juridiques approuvés</i>												
3.3: Les principes de la GDT et les priorités du PAN	<i>3.3.1:Analyser les documents de stratégies existants et identifier les possibilités et moyens de</i>												

Produits	Activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
sont intégrés dans les stratégies et plans de développement nationaux et sectoriels	<i>prise en compte de questions de GDT</i>												
	<i>3.3.2: Développer des argumentaires pour la prise en compte de la GDT dans différents secteurs</i>												
	<i>3.3.2 Participer a toutes les réunions de planification sectorielles et nationales</i>												
4.1 : Un plan d'investissement à moyen terme est formulé	<i>4.1.1 : Formuler et valider un plan d'investissement</i>												
	<i>4.1.2 : Élaborer et valider des notes conceptuelles pour les projets</i>												
4.2 : Un cadre de partenariat pour l'opérationnalisation du PIMT et la mobilisation des ressources est mis en place	<i>4.2.1 : Entreprendre un plaidoyer initial ciblant les bailleurs de fonds potentiels</i>												
	<i>4.2.2 : Officialiser les accords</i>												
4.3 : Un système effectif de suivi et évaluation du plan d'investissement est élaboré.	<i>4.4.1 : Concevoir un système de suivi pour le plan d'investissement</i>												
	<i>4.4.2 : Mener des évaluations annuelles sur le statut du PIMT</i>												
5.1 : Une unité de gestion du projet fonctionnelle	<i>5.1.1 : Recrutement du personnel</i>												
	<i>5.1.2 : Équipement et mise en place de l'unité</i>												
	<i>5.1.3 : Établissement d'un programme de travail annuel</i>												
	<i>5.1.4 : Tenir un atelier de démarrage</i>												
5.2 : Un programme de travail annuel est établi et dûment appliqué	<i>5.2.1 : PTA mis en œuvre conformément au calendrier</i>												
	<i>5.2.2 : Rapport de l'atelier de démarrage produit</i>												
	<i>5.2.3 : Documents de rapport annuel et de vérification de la mise en œuvre du projet présentés aux Comité de pilotage</i>												
	<i>5.2.4 : Rapports techniques rédigés</i>												

Produits	Activités	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
	<i>5.2.5 : Évaluations extérieures effectuées</i>												
	<i>5.2.6 : Formulaires du Dossier pratique de suivi et évaluation remplis et soumis</i>												
	<i>5.2.7 : Audits annuels effectués</i>												
5.3 : Les leçons à retenir sont collectées et diffusées	<i>5.3.1 : Les leçons à retenir sont recueillies</i>												
	<i>5.3.2 : Les leçons à retenir sont analysées</i>												
	<i>5.3.3 : Les leçons à retenir sont diffusées</i>												

BUDGET ET PROGRAMME DE TRAVAIL ATLAS

ID de l'allocation : 00040089

Titre de l'allocation : PIMS 33381- LD-LDC-SIDS – MSP- Renforcement de Capacites GDT

Identificatif du projet : 00045177

Titre du projet : Renforcement des capacités institutionnelles de lutte contre déforestation et la dégradation des terres en République centrafricaine

Agence d'exécution/Modalité d'exécution : Direction de l'Environnement du Ministère des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches chargé de l'Environnement - Exécution nationale avec modalités de paiement directe

ACTIVITES ATLAS / RESULTATS	Partie Resp.	Code Fonds	Code Bailleurs	Code Budget Atlas	Description Budget ATLAS	Montant 2008 US \$	Montant 2009 US \$	Montant 2010 US \$	TOTAL US \$	Voir Note Budget
ACTIVITY E. Le Plan d'Action National est élaboré et approuvé par le Gouvernement	MEFCPE	00004	PNUD (00012)	71600	Voyage	6500	10500	2 000	19 000	
				71300	Consultants locaux	3000	5000		8 000	
				71200	Consultants internationaux		10 000		10 000	
				72100	Contrat de Service Societe	2 500	2 500		5 000	
				74200	Frais d'impression et de reproduction	1 500	4 500	2 000	8 000	
					Sous-Total PNUD	13 500	32 500	4 000	50 000	
			GOUV				15 000			
				Sous-Total autres Cofinancement				15 000		
				SOUS-TOTAL ACTIVITE 1				65 000		
ACTIVITE 2: Les capacités en gestion durable des terres (GDT) sont renforcées.	MEFCPE	62000	FEM (10003)	71200	Consultant international	20 000	22 000	15 000	57 000	1
				71300	Consultants locaux	12 000	14 000	10 000	36 000	2
				73100	Services contractuels - Individus	13 500	15 000	15 000	43 500	3
				71600	Déplacements/Voyages	25 000	32 000	18 000	75 000	4
				72100	Services contractuels - Sociétés	22 000	22 000	17 000	61 000	5
				72300	Matériels et biens	10 000	10 000	6 000	26 000	6
				73400	Location et maintenance autre équip.	8 000	13 000	8 000	29 000	7
				74200	Coûts production audiovisuel et impression	15 000	15 000	10 000	40 000	8
				74500	Dépenses diverses	3 000	3 000	3 000	9 000	
					Sous-Total FEM	128 500	146 000	102 000	376 500	

<i>adaptatif est mis en place</i>			74500	Dépenses diverses	500	500	500	1 500
				Sous-Total FEM	20 100	13 700	13 700	47 500
			71600	Déplacements/Voyages	1 000	1 000	1 000	3 000
			74100	Services professionnels (audit)	1 250	1 250	1 500	4 000
			72200	Équipement et mobilier	25 000			25 000
				Sous-Total PNUD	27 250	2 250	2 500	32 000
		GOUV						23 000
				Sous-Total autres cofinancements				23 000
				SOUS-TOTAL ACTIVITE 5				102 500
					168 000	176 400	130 600	475 000
TOTAL FEM								
TOTAL PNUD				67 250	60 750	22 000	150 000	
TOTAL AUTRES COFINANCEMENTS							339 565	
TOTAL PROJET							964 565	

Sommaire du financement	
Donateur	Montant en \$EU
FEM	475.000
PNUD	150.000
Gouvernement	75.000
FAO	264.565
TOTAL DU PROJET	964.565

Notes au budget

(1) (9) Le budget du FEM pour le consultant international est de 66 000 \$EU pour un total de 26 semaines-personne. Sont compris dans ce budget les apports à la formation (instruments, guides et manuels), les textes juridiques et les documents de politique, l'élaboration des notes conceptuelles et le suivi-évaluation.

(2) (10) (17) La contribution du FEM pour les consultants locaux est de 42 300 \$EU pour un total de 56 semaines-personne au tarif quotidien de 150 \$EU. Elle couvre les apports liés aux activités suivantes : formation, recensement/état des lieux, élaboration de textes politiques et juridiques, sensibilisation, formulation de plans de GDT et suivi-évaluation.

(3) (12) Ce poste a trait au coût du personnel technique du projet (140 semaines-personne) pour la supervision et le suivi au jour le jour des activités techniques sur le terrain.

(4) (11) (15) Ces coûts de voyage/déplacement comprennent les déplacements pour les formations, ateliers et réunions en rapport avec les activités d'intégration et de renforcement des capacités, ainsi que pour les formations spécialisées et les échanges d'expériences de niveau régional et sous-régional.

(5) Ce poste budgétaire a trait aux contrats de prestation de services qui seront conclus avec les fournisseurs de services tels que les établissements de formation, les ONG, les communautés locales, etc.

(6) Il s'agit ici de l'achat de matériels et de biens agricoles devant être utilisés au cours des activités de formation.

(7) (13) Le carburant et les lubrifiants pour les véhicules seront utilisés pour couvrir divers sites de projet (activités de formation et de suivi-évaluation).

(8) (14) (19) En sus des frais communs d'impression et de production audio-visuelle relatifs au partage des connaissances dans le pays, aux formations, ateliers et activités de sensibilisation, ce poste comprend également le coût d'achats de produits de connaissance hors du pays.

(20) Par du FEM du coût du personnel pour la gestion du projet (172 personne-semaines), 90 % du coût de l'assistant administratif et financier et 20 % du coût du coordonnateur du projet

(21) Matériel informatique tel qu'ordinateurs, imprimantes, etc. pour l'unité de coordination du projet.

SECTION III : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

PARTIE I : LETTRE D'APPROBATION DU POINT FOCAL OPERATIONNEL DU FEM

PARTIE II : LETTRES DE COFINANCEMENT

Co-financier	Montant (en \$EU)
PNUD	150,000
Gouvernement	75,000
FAO	264,565
Total	489,565

Les lettres d'engagement de cofinancement sont jointes à l'annexe 1.

ANNEXE 1. LETTRES DE COFINANCEMENT



République
Centrafricaine

PRO/300/

Bangui le, 11 juillet 2007

NOTIFICATION DE PARTAGE DE COÛTS

Objet : Partage de coûts pour la mise en œuvre du Projet « **Renforcement des capacités institutionnelles et juridiques en matière de lutte contre la dégradation des sols et la désertification** » financé par FEM pour un montant d'US \$ 500 000

Conformément au processus d'éligibilité au mécanisme du Fonds pour l'Environnement Mondial, le bureau du PNUD en Centrafrique participera au cofinancement du projet susmentionné à concurrence de **150 000 US\$** sur le TRAC 1, couvrant la période allant de 2008 à 2010.

Par ailleurs, en attendant la conclusion de la micro évaluation de nos partenaires, l'exécution directe du projet est fortement recommandée.


Toby LAZER
Représentant Résident

**MINISTRE DES EAUX, FORETS, CHASSES
& PECHES**

CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION DE CABINET

PROJET PDF-A



République Centrafricaine

Unité-Dignité-Travail

Bangui, le 28 JUN 2007

N° 511 /MEFCPE/DIR.CAB/PDF-A

LETTRE D'ENGAGEMENT

Objet : Cofinancement du Projet de Taille Moyenne (MSP)
Renforcement des capacités juridico-institutionnelles
pour la lutte contre les dégradations des terres

La lutte contre les dégradations des terres est une priorité du Gouvernement de la République Centrafricaine. C'est pourquoi, il a intégré cette action dans ses grands programmes de lutte contre la pauvreté.

A cet effet, il s'engage à s'investir pour un montant de 75 000 US\$ soit environ 38 millions de F CFA dont 50 000 US\$ en numéraire, soit 25 millions de F CFA et 25 000 US\$ en nature, soit 13 millions de F CFA au titre du présent projet pour appuyer les activités de l'équipe de la coordination nationale.

Cette valeur en numéraire sera payée par le Compte d'Affectation Spéciale du Développement Forestier et Touristique. Celle en nature correspond au temps du travail du Directeur National, les biens meuble et immeuble mis à la disposition du présent projet.

Le Ministre des Eaux Forêts
Chasses et Pêches chargé de
l'environnement



Emmanuel BIZOT

CC : *Son Excellence Monsieur Sylvain MALIKO*
Ministre de l'Economie, du Plan et de la
Coopération Internationale.



联合国
粮食及
农业组织

FOOD AND
AGRICULTURE
ORGANIZATION
OF THE
UNITED NATIONS

ORGANISATION
DES NATIONS
UNIES POUR
L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANIZACION
DE LAS NACIONES
UNIDAS PARA
LA AGRICULTURA
Y LA ALIMENTACION

منظمة
الاغذية
والزراعة
للأمم
المتحدة

FAOR/CAIS /CAR
TCP/CAF/3003 (A)

Bangui, le 05 juin 2007

Monsieur le Ministre,

Cofinancement du Projet de Renforcement des capacités juridico-institutionnelles pour la lutte contre la désertification et dégradation des terres

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre requête sollicitant la contribution de la FAO au cofinancement du projet de Renforcement des capacités juridico-institutionnelles pour la lutte contre la désertification et dégradation des terres. Cette requête nous honore.

Comme vous le savez, la FAO exécute au titre de son Programme de Coopération Technique (PCT) avec le Gouvernement Centrafricain (MEFCP), le projet TCP/CAF/3003 (A): "Appui à la formulation d'une stratégie nationale et d'un programme de foresterie urbaine et périurbaine à Bangui". Ce projet a prévu une composante juridique en vue de rassembler et de faire une analyse critique des textes législatifs et réglementaires relatifs au foncier et à la foresterie, ainsi que de tous autres textes juridiques présentant un intérêt pour la foresterie urbaine et périurbaine. Ce projet comporte aussi un volet renforcement des capacités techniques des cadres de différentes administrations publiques ainsi que des représentants de la société civile sur les questions relatives à la foresterie urbaine et périurbaine, notamment sur les approches participatives, consultatives et décisionnelles. L'objectif ultime de ce projet, qui s'élève à 233,000 \$EU, étant de proposer pour la RCA une stratégie nationale et un plan d'actions prioritaires d'aménagement et de gestion durable des ressources forestières urbaines et périurbaines de la ville de Bangui.

La FAO est donc disposée à travailler en étroite collaboration avec les principaux partenaires au développement pour gagner en synergie. Aussi, entend-elle élargir son assistance technique dans le domaine de la gestion durable des terres. Dans cette perspective, une mission de son unité technique est prévue à Bangui courant troisième trimestre dans le cadre du projet "TCP Facilities" pour un montant de 31,565.00 \$EU pour l'inventaire du potentiel en bas-fonds et l'évaluation des pressions et conflits sur l'environnement. Ces actions, qui conduiront à dégager les pratiques de gestion des ressources naturelles en cours et à évaluer l'impact environnemental et les conséquences potentielles sur les changements climatiques, seront menées sur cofinancement parallèle au projet en objet compte tenu des procédures financières initialement retenues au niveau de la FAO. Le financement en parallèle de l'ensemble de ces deux projets de la FAO s'élève à 264,565 \$EU.

Je vous prie de croire, monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Mai Moussa Abari
Représentant de la FAO

Monsieur Sylvain MALIKO
Ministre de l'Economie, du Plan et de la
Coopération Internationale.

CC : - Monsieur Emmanuel BIZOT
Ministre des Eaux et Forêts (MEFCP)



17:06 REPRESENTATION EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
RUE JOSEPH DEGRAIN B.P. 2157 - BANGUI

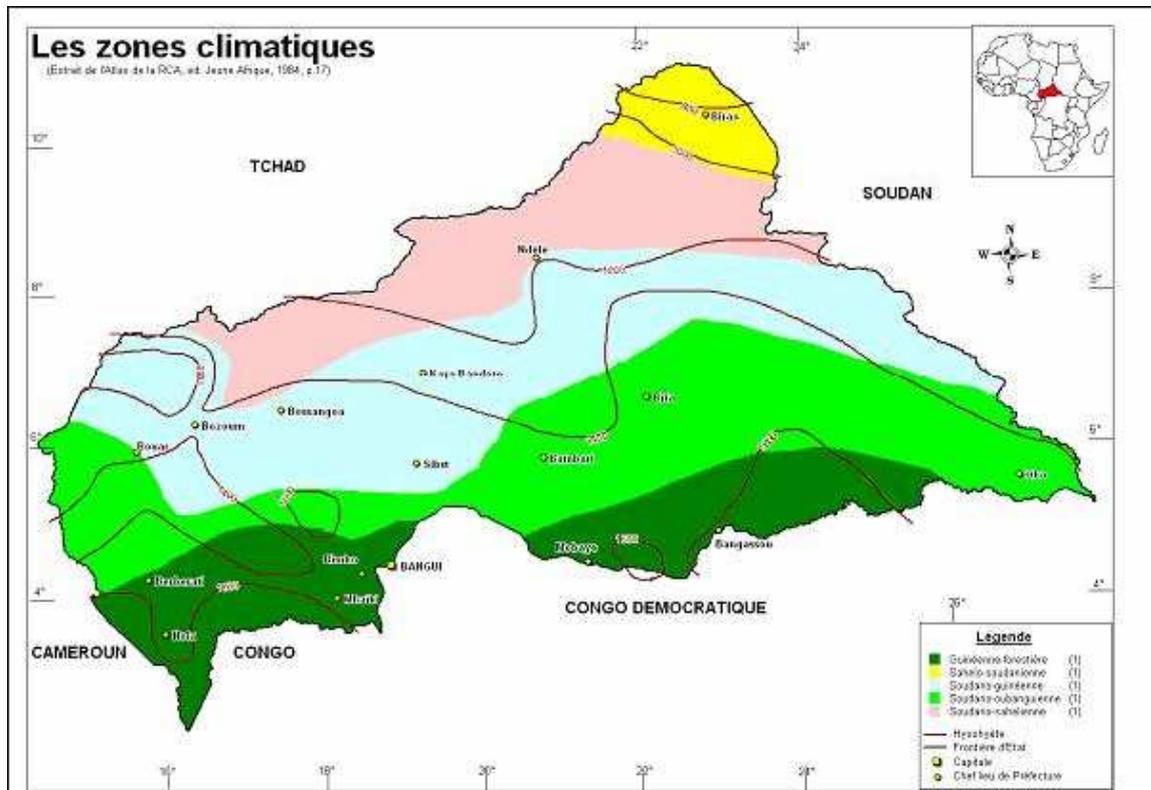
Tel. (236) 61 09 70 ; 61 37 06 TLX FOODAGRI 5311 RC - Fax (236) 61 36 80 TELEGR.FOODAGRI BANGUI
E-Mail : fao-caf@field.fao.org. ; INTERNET : faocal@intnet.cf



ANNEXE 2. RÉPARTITION ET DENSITÉ DE LA POPULATION CENTRAFRICAINE PAR RÉGION ET PRÉFECTURE

RÉGIONS ET PRÉFECTURES	Nombre d'habitants			Densité
	Total	Hommes	Femmes	
RCA	3 895 139	1 939 326	1 955 813	6,3
<u>Régions administratives</u>				
Région 1	603 600	300 873	302 727	11,8
Région 2	699 535	351 851	347 684	9,2
Région 3	799 726	392 720	407 006	9,7
Région 4	512 946	252 586	260 360	5,9
Région 5	185 800	93 860	91 940	1,0
Région 6	470 761	232 430	238 331	3,5
Région 7 (Bangui, capitale)	622 771	315 006	307 765	9 295,1
<u>Préfectures</u>				
Ombella Mpoko	356 725	178 536	178 189	11,2
Lobaye	246 875	122 337	124 538	12,8
Mambéré Kadéï	364 795	184 026	180 769	12,1
Nana Mambéré	233 666	116 619	117 047	8,8
Sangha Mbaéré	101 074	51 206	49 868	5,2
Ouham Péndé	430 506	210 455	220 051	13,4
Ouham	369 220	182 265	186 955	7,3
Kémo	118 420	58 520	59 900	6,9
Nana Gribizi	117 816	58 623	59 193	5,9
Ouaka	276 710	135 443	141 267	5,5
Bamingui Bangoran	43 229	21 382	21 847	0,7
Haute Kotto	90 316	47 602	42 714	1,0
Vakaga	52 255	24 876	27 379	1,1
Basse Kotto	249 150	122 966	126 184	14,2
Mbomou	164 009	81 292	82 717	2,2
Haut Mbomou	57 602	28 172	29 430	1,0
Bangui (capitale)	622 771	315 006	307 765	9 295,1

ANNEXE 3. CARTE DES ZONES CLIMATIQUES DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE



Source : Deuxième Rapport national

ANNEXE 4. RENDEMENT MOYEN DES ENTREPRISES FORESTIÈRES

Acronyme	Entreprise	Employés	Rendement moyen
IFB-B	Industrie Forestière de Batalimo	839	51 %
SCAD Loko	Société CentrAfricaine de Déroulage	628	45 %
SCAD Dolobo	Société CentrAfricaine de Déroulage	251	64 %
IFB-Ngotto	Industrie Forestière de Batalimo	273	34 %
SBB	Société des Bois de Bayanga	576	24 %
SEFCA	Société d'Exploitation Forestière de CentrAfrique	1240	29 %
SESAM	Société d'Exploitation de la Sangha Mbaéré	483	44 %
Thanry CA	Thanry CentrAfrique	700	32 %
SOFOKAD	Société Forestière de la Kadei	110	31 %
TOTAL		5 100	

Source : Annuaire des statistiques forestières

ANNEXE 5. PRINCIPALES CULTURES PRATIQUÉES EN RCA

Les principales cultures pratiquées sont :

- **Les cultures de rente** : café, et tabac dans la partie sud du pays ; coton dans le centre et le nord-ouest du pays
- **Les cultures vivrières** : manioc, maïs, arachide, riz sésame, mil/sorgho et courges.

Le café : Il y a deux décennies, les cultures de rente constituaient l'essentiel de la richesse dans les zones rurales. Les productions annuelles de café cerise oscillaient entre 40 000 et 60 000 tonnes. Plus de 10 milliards de francs CFA étaient distribués annuellement aux paysans à l'issue des campagnes. Dix ans plus tard, la production est tombée à moins de 15 000 tonnes en raison de la baisse des prix d'achat. La distribution par filière est tombée à environ 3 milliards de francs CFA. Maintenant, avec l'effondrement drastique des prix d'achat aux producteurs du café, les plantations ont été abandonnées, et les productions annuelles ne dépassent guère 5 000 tonnes, affectant ainsi le revenu la distribution qui est tombée à environ 750 millions de francs CFA.

Le tabac : Cette culture ne se fait plus depuis une dizaine d'années. Pourtant, elle avait permis de créer de la richesse dans la zone du sud-ouest où elle était pratiquée.

Le coton : C'est une culture de rente pratiquée dans les zones de savane. Les données sur la production et les superficies emblavées sont respectivement présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1: Rapport des productions au regard des superficies

Zones de cultures	1985		1995	
	Superficie (ha)	Production (T)	Superficie (ha)	Production (T)
Ouaka	15 165	7 567	8 196	4 312
Ouham	23 711	9 793	16 949	10 644
Nana Gribizi	7 674	3 238	6 216	1 983
Ouham Péné	22 855	9 851	13 562	8 8 504
Kémo	6 854	3 153	5 771	2 043
Basse Kotto	6 926	1 794	1 227	566
TOTAL	83 185	35 396	45 921	108 052

Source : Service des statistiques agricoles

Les cultures vivrières : les productions des principales cultures vivrières sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2: Production des principales cultures vivrières

Cultures	1996- 1997		2004-2005		Rendement en T/ha
	Superficie (ha)	Production (T)	Superficie (ha)	Production (T)	
Manioc	198 016	587 347	#	566 000	3
Maïs	75 158	65 696	#	140 000	0,9
Arachide	96 333	101 465	#	125 000	1,1
Paddy	7 696	12 074	#	55 000	1,6
Sésame	28 971	21 158	#	45 000	0,8
Mil/Sorgho	43 305	44 686	#	55 000	1,0
Courges	40 855	16 094	#	29 000	0,4
TOTAL	490 334	848 520	#	1 015 000	

Source : Annuaire des statistiques agricoles

Pas de données

ANNEXE 6. TERMES DE RÉFÉRENCE

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COORDONNATEUR NATIONAL DU PROJET

Contexte: L'objectif principal de ce projet est le renforcement des capacités juridico-institutionnelles pour la gestion durable des terres en RCA. Un deuxième objectif est d'assurer un lien étroit entre la gestion de l'environnement mondial et les buts nationaux du développement durable.

Les tâches du Coordonnateur national se distribuent en trois directions. La première est le soutien au Directeur national du projet (DNP) et au Comité restreint du projet (CRP) afin de bien gérer le projet. La deuxième est d'assurer le fondement technique de toute activité. La troisième est d'établir les partenariats et les réseaux du projet.

Le Coordonnateur national du projet sera engagé à temps plein. Il/elle sera sous la supervision directe du DNP. Le DNP, avec l'assistance du PNUD, veillera à ce que le CNP remplisse correctement ses obligations. Mensuellement, le CNP préparera un rapport détaillant ses activités pour l'approbation du DNP.

Tâches

Le CNP est spécifiquement responsable des tâches suivantes :

Gestion de projet

- Elaborer les termes de référence pour tous les intrants et toutes les activités du projet;
- Elaborer le programme de travail, et le mettre à jour régulièrement (au moins une fois tous les trois mois) ;
- Identifier les experts, les équipes de travail et les sous-traitants et aider à leur recrutement ;
- Coordonner les appuis des experts à temps partiel (voir ci-dessous);
- Superviser les équipes de travail et les sous-traitants ;
- Elaborer les rapports de progrès du projet (trimestriellement);
- Elaborer un bref rapport de chaque activité et de chaque intrant du projet ;
- Veiller sur l'organisation des ateliers nationaux ;
- Veiller sur l'organisation des consultations régionales ;
- Soutenir les processus administratifs et budgétaires du projet ;
- Organiser l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action

Appui technique à la réalisation du projet et à la qualité technique des produits du projet

- Collecter les informations internationales en matière de GDT, renforcement de capacité juridico-institution, suivi & évaluation ;
- Préparer un texte qui conçoit et décrit l'approche d'élaboration du PAN, adaptée à la RCA (activité conjointe avec l'Expert en Renforcement de Capacité, voir ci-dessous) ;
- Préparer les informations pour les réunions du CRP et du CP ;
- Assurer une bonne participation aux réunions du CRP et du CP ;
- Participer aux ateliers nationaux et aux consultations régionales ;

- Elaborer un mécanisme pour sélectionner les domaines prioritaires (activité conjointe avec l'Expert en renforcement de capacités) ;
- Préparer un rapport proposant les domaines prioritaires, dont le projet fera une évaluation approfondie ;
- Superviser et soutenir les groupes de travail et les experts ;
- Soutenir la finition de chaque produit du projet, en assurant sa qualité ;
- Préparer le rapport terminal (activité conjointe avec l'Expert en renforcement de capacités, voir ci-dessous) ;
- Préparer la Stratégie et le Plan d'action (activité conjointe avec l'Expert en renforcement de capacités, voir ci-dessous) ;

Etablir les partenariats et le réseau du projet

- Préparer les réunions du Comité restreint du projet (CRP) et du Comité de coordination et pilotage du projet (CCPP). Le coordonnateur sera chargé d'informer chaque membre, personnellement, bien en avance de chaque réunion, et de distribuer la documentation ;
- Evaluer rapidement les parties prenantes au PAN, sur la base de l'étude des parties prenantes faite pendant la phase préparatoire, et préparer un rapport identifiant les parties prenantes et leurs rôles éventuels dans le projet ;
- Etablir et maintenir des contacts avec d'autres projets PAN en Afrique à travers l'Unité de coordination mondiale du Projet portefeuille PMA-PEID du PNUD-FEM, l'initiative TerrAfrica du NEPAD et le programme LADA de la FAO et du PNUE ; diffuser les résultats et les expériences;

Qualités requises

- Etre au moins titulaire d'une maîtrise dans le domaine de l'environnement
- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le secteur de l'environnement et plus particulièrement en Gestion Durable des Terres
- Avoir la capacité de travailler avec des partenaires internationaux ;
- Une forte connaissance du secteur de l'environnement et des ressources naturelles de la RCA, et de tous les principaux acteurs;
- Aptitude à lire l'anglais ;
- Aptitude démontrée à gérer les projets, y compris :
 - L'élaboration des termes de références, plan de travail ;
 - La supervision et l'organisation des experts, des équipes de travail, des ateliers etc.;
 - Préparer les rapports de progrès et les rapports budgétaires ;
- Des connaissances des projets PNUD et PNUD/FEM seraient considérées comme un atout.

TERMES DE RÉFÉRENCE DE L'ASSISTANT ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Sous la supervision du Coordonnateur du projet et en étroite collaboration avec le PNUD, il/elle sera chargé(e) de Gestion administrative et financière du projet

Responsabilités

1. Acquisition et gestion de l'équipement et des fournitures
2. Edition et reprographie des documents
3. Mise en place d'un système de classement et suivi des dossier
4. Organisation des ateliers et séminaires
5. Organisation des missions et voyages
6. Préparation des requêtes et autres documents de paiement
7. Préparation des audits
8. Participer activement aux réunions de programmes et opérations du PNUD
9. Participation à la rédaction des rapports d'activités
10. Rédaction des rapports financiers

Qualifications

- Diplôme universitaire en comptabilité et/ou gestion
- Minimum 2 années d'expérience
- Bonne connaissance des procédures des Nations Unies
- Bonne maîtrise de l'informatique (Tableurs, bases de données, traitement de texte, présentation etc...)

LIEU D'AFFECTION: BANGUI

DUREE: UN (1) AN RENOUVELABLE

Langue de travail: Français, connaissance de l'anglais appréciée.

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

Mission : La mission du CPP, auquel sont conférés des pouvoirs décisionnels, est d'assurer la supervision des activités fondamentales du projet, tant administratives que financières, mais également de définir les orientations stratégiques et générales du projet et en particulier d'identifier les possibilités d'établir des liens entre les activités de projet.

Composition :

Le CPP est composé de :

- 2 représentant du Ministère des Eaux, Forêt, Chasse, Pêche et Environnement
- 2 représentants du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (1 par service),
- 1 représentant du ministère de l'Énergie, des Mines et de l'Hydraulique (MEMH),
- 1 représentant du ministère de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale (MEPCI),
- 1 représentant de la Fédération nationale des éleveurs centrafricains (FNEC),
- 1 représentant du CNC de la CNULD,
- 2 représentants du Réseau des initiatives communautaires d'aménagement et de gestion intégrée des ressources naturelles de la forêt de Bangassou (RICA/GIRN-FB).
- 1 représentant de l'Université de Bangui.
- 2 représentants des organisations non gouvernementales impliquées dans la GDT
- 1 représentant de l'organisme de gestion des fonds du FEM : le bureau de pays du PNUD, Unité de coordination régionale du PNUD-FEM
- 1 représentant de la FAO
- Le Coordonnateur national du projet

Fonctionnement :

Le président du CPP est désigné par les membres du CPP pour un mandat d'un an. L'équipe de coordination du projet, sous la direction du Coordonnateur national, assure le travail de secrétariat du CPP.

Tâches principales :

- o Définir la stratégie générale et prendre des décisions relatives au projet, avec notamment la responsabilité des questions opérationnelles et du suivi;
- o Examiner les budgets annuels et les programmes de travail consolidés pour vérifier leur cohérence;
- o Approuver les plans de travail annuels et les budgets;
- o Encourager la création de synergies entre les activités au niveau des sites des activités ainsi que la mobilisation et l'implication effective de toutes les parties prenantes au niveau national (institutions et organismes, programmes et projets en cours et à venir);
- o Promouvoir le dialogue et l'échange d'information au niveau national, définir les modalités de mise en œuvre et les mécanismes de coordination à ce niveau, appliquer les mesures correctives selon qu'il est nécessaire et s'assurer de la nature participative du suivi et évaluation des activités du projet;
- o Analyser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet (y inclus par l'examen du processus et des rapports de suivi et évaluation), évaluer l'impact du projet au regard des cibles fixées et de l'orientation stratégique et émettre des recommandations pour réviser l'orientation s'il y a lieu;

- Assurer une coordination stratégique avec les autres programmes et projets de développement dans les quatre pays, en garantissant la nature complémentaire et/ou la valeur ajoutée apportée aux autres initiatives nationales par les synergies;
- Appuyer le coordonnateur du projet lors du plaidoyer auprès des bailleurs de fonds.

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ TECHNIQUE

Aux fins de renforcer la gestion du projet et d'appuyer le renforcement des capacités en matière de gestion durable des terres, il sera établi un Comité technique où siègeront :

- Un représentant de la Direction générale de l'agriculture
- Un représentant de la Direction générale de l'élevage
- Un représentant de l'Agence nationale de développement de l'élevage,
- Le coordonnateur national du projet
- Un représentant des organisations non gouvernementales (ONG) actives dans la GDT
- Un spécialiste en GDT de l'Université de Bangui
- PNUD

Responsabilités et procédures :

En général, le Comité technique apportera un soutien technique à l'équipe du projet pour l'exécution d'activités ayant trait aux études et à la recherche.

Les membres du Comité technique doivent être des personnes qualifiées possédant des compétences techniques en matière de gestion durable des terres.

Les tâches spécifiques dont le Comité technique sera chargé sont les suivantes :

- Conseiller l'équipe du projet au cours du processus de planification concernant les activités techniques du projet (formation, études, enquêtes)
- Fournir des commentaires sur les termes de référence des études/enquêtes et contribuer à la formulation de ceux-ci
- Participer au processus de sélection des consultants
- Fournir des commentaires sur l'élaboration des rapports techniques et y contribuer
- Valider les termes de référence des consultants qui seront recrutés dans le cadre du projet
- Valider les rapports et études techniques.

Fréquence des réunions

Le Comité technique se réunira tous les trimestres durant la phase de planification du projet, puis en fonction des besoins après cette phase.

ANNEXE 7. LA CNULD ET LES PAN

« En vertu de la Convention [sur la lutte contre la désertification] les 191 pays partenaires (décembre 2004) s'engagent à promouvoir des techniques et stratégies pour une gestion durable des terres, et abordent des questions comme la propriété foncière, l'éducation et la constitution de capacités. »³ La CNULD possède tout un article (article 9) consacré au renforcement des capacités. Elle reconnaît l'importance d'une planification et d'un développement des capacités nationales solides par le renforcement des institutions, la formation et l'établissement de capacités pertinentes aux niveaux local et national.

Diverses consultations ont identifié le renforcement des capacités comme l'une des activités habilitantes nécessaires à la bonne mise en œuvre des programmes sous-régionaux entre pays voisins. Au titre de la CNULD, les pays participants doivent également élaborer des programmes d'action nationaux (PAN) pour déterminer les facteurs qui contribuent à la désertification et pour prendre les mesures pratiques nécessaires pour lutter contre la désertification et atténuer les effets des sécheresses.

Les PAN doivent être élaborés selon une approche participative impliquant les communautés locales. Ils doivent également être appuyés par des Programmes d'actions de niveau sous-régional (PASR) et régional (PAR). Les réseaux de programmes thématiques de la CNULD offrent des possibilités importantes de prise en compte des questions de renforcement des capacités institutionnelles et systémiques. Le processus recommandé pour l'élaboration des PAN (« apprentissage par la pratique ») envisage également le renforcement des capacités du point de vue des organes nationaux de coordination (ONC).

À sa première session, the Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC-1) a recommandé que la capacité institutionnelle des points focaux nationaux soit renforcée. Il s'est également déclaré en faveur de mesures de renforcement des capacités et d'incitatifs pour accroître l'implication des parties prenantes⁴. Les Parties ont aussi identifié les besoins de renforcement des capacités et de formation ayant trait à l'application et à l'harmonisation des mesures législatives. Au CRIC-2, la décision concernant les nouvelles mesures à prendre pour mettre en œuvre la CNULD répertorie celles-ci en six sous-catégories, comprenant notamment le renforcement des capacités, les processus spécifiquement participatifs, les cadres législatifs et institutionnels et la promotion des synergies⁵. Une autre sous-catégorie est celle de la sensibilisation, de l'information et de la communication, qui font partie intégrante du renforcement des capacités. Au CRIC-3, le renforcement des capacités a été identifié dans plusieurs domaines thématiques clés, au niveau mondial de même que spécifiquement pour l'Afrique. Parmi ceux-ci figurent les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires; la réhabilitation des terres dégradées et les systèmes d'alerte rapide; le renforcement des arrangements législatifs et institutionnels; la mobilisation et la coordination des ressources; le renforcement des capacités en matière de recueil de

³ Extrait d'une allocution prononcée par le Secrétaire exécutif de la CNULD sur l'autonomisation des pauvres, disponibles à : <http://www.ourplanet.com/imgversn/153/french/diallo.html>

⁴ Rapport sur les conclusions et recommandations concrètes concernant les nouvelles mesures à prendre dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention, adopté au CRIC-1.

⁵ Décision ICCD/COP(6)/L.1/Rev.2 adoptée à la 6e Conférence des Parties de la CNULD.

données et de recherches analytiques; et la programmation d'investissements multisectoriels sensibles à la répartition géographique de la pauvreté.

ORIENTATIONS DE LA CNULD SUR LES BESOINS EN MATIERE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ET LES DOMAINES CONCERNES⁶

1. Éducation et sensibilisation du public.
2. Transfert, acquisition, adaptation et développement de technologies écologiquement rationnelles, économiquement viables et socialement acceptables.
3. Formation et technologie concernant l'utilisation de sources d'énergie de substitution et renouvelables (visant tout particulièrement à réduire la sujétion au bois de feu).
4. Promotion de moyens d'existence de substitution, et notamment formation à de nouvelles aptitudes.
5. Formation des décideurs, des cadres et du personnel chargé du recueil et de l'analyse des données pour la diffusion et l'utilisation des informations d'alerte rapide sur les sécheresses, l'état des ressources en eau et pour la production alimentaire.
6. Recueil, analyse et échange d'information (données et informations pertinentes à court terme et à long terme, notamment pour assurer une observation systématique de la dégradation des terres dans les zones affectées et pour mieux appréhender et évaluer les processus et les effets de la sécheresse et de la désertification).
7. Alerte rapide et planification préalable pour les périodes de variations climatiques adverses.
8. Recherche et développement.
9. Coopération technique et scientifique dans les domaines de la lutte contre la désertification et de l'atténuation des effets de la sécheresse par l'entremise d'institutions nationales, sous-régionales et internationales appropriées.
10. Programmes communs de recherche (associant aussi le secteur public et le secteur privé) pour l'élaboration de technologies améliorées, d'un coût abordable et accessibles pour le développement durable.
11. Habilitation et autonomisation de toutes les parties directement affectées par la désertification.
12. Processus participatifs associant la société civile, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires.

⁶ Cette liste de référence est le résultat de consultations avec le Secrétariat de la CNULD et du Rapport du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention à sa troisième session (CRIC-3).

PAGE DE SIGNATURE

Pays : République centrafricaine

Effets UNDAF 1: D'ici 2011, la tendance de dégradation des indicateurs sociaux de base est inversée, la pauvreté est réduite et le pays s'est engagé dans le processus de développement durable avec la pleine participation des communautés.

Résultat escompté : Gestion durable des ressources environnementales

Produits escomptés : PAN finalisé et approuvé; cellule de la GDT en place et opérationnels; GDT harmonisée et intégrée dans les politiques et programmes nationaux, plan d'investissement à moyen terme élaboré et ressources associées mobilisées.

Partenaire d'exécution : Direction Générale de l'Environnement du MEFCPE

Autres partenaires : PNUD, FAO

Période du programme : UNDAF 2007–2011
Composante du programme: Domaine 2 – Relèvement post-conflit
Titre du projet : Renforcement des capacités institutionnelles de lutte contre la déforestation et la dégradation des terres en République centrafricaine
ID du projet : PIMS 3381- Atlas 00045177 - attribution 00040089
Durée du projet : 3 ans
Modalité de gestion : NEX – Paiement direct

Budget total	964 565 \$EU
Ressources allouées :	964 565 \$EU
• FEM	475 000 \$EU
• Gouvernement	50 000 \$EU
• Pgm ordinaire PNUD	150 000 \$EU
• Autres :	
○ FAO	264 565 \$EU
• Contributions en nature	25 000 \$EU (Gouv.)

Approuvé au nom du Gouvernement de la RCA par : _____

Approuvé par l' Agence d'Execution Nationale : _____

Approuvé au nom du PNUD : _____